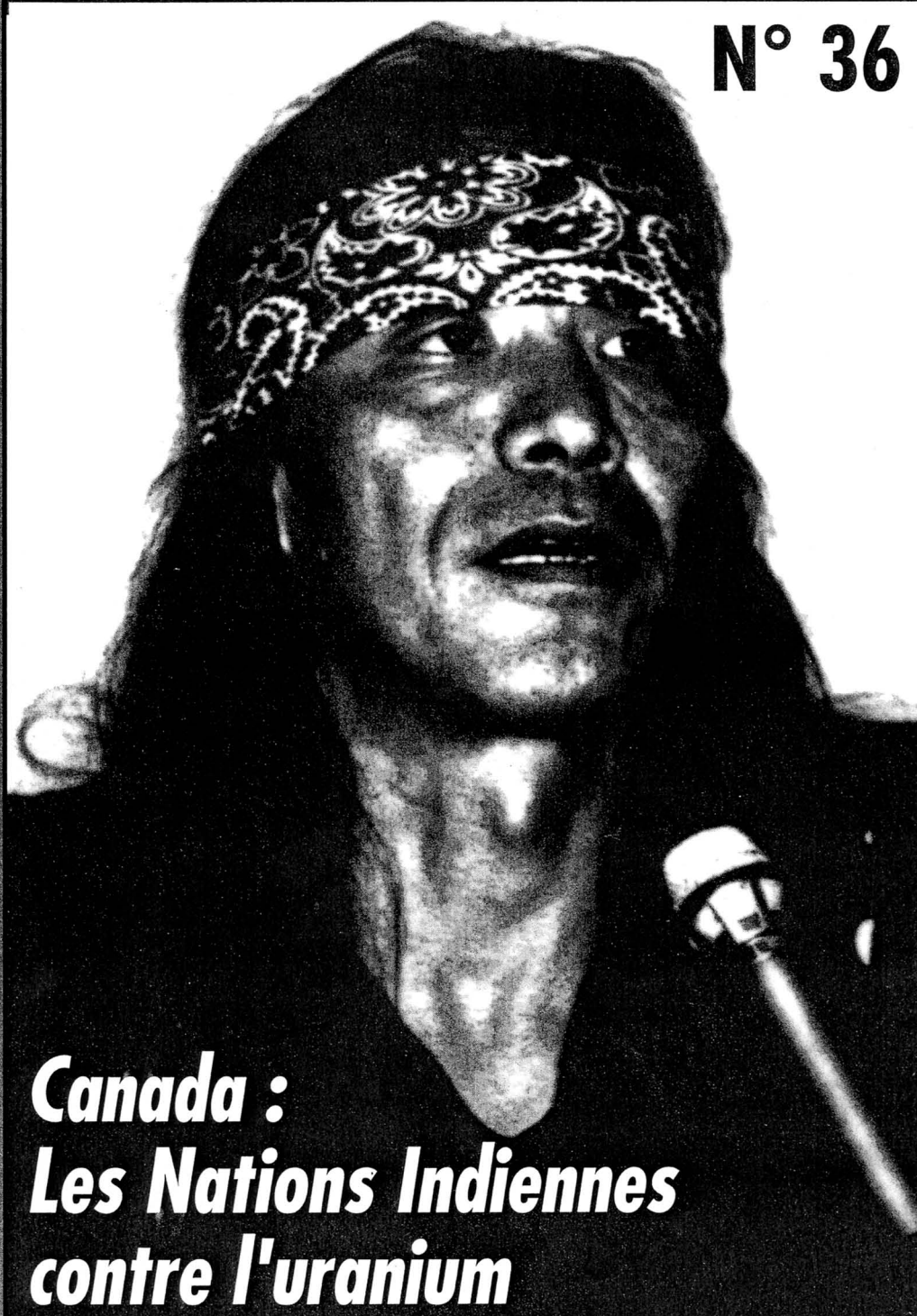


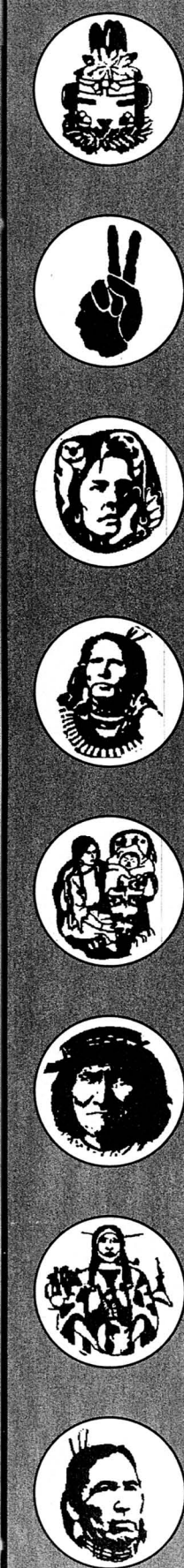
NITASSINAN

notre terre

N° 36



**Canada :
Les Nations Indiennes
contre l'uranium**



Comité de Soutien aux

Indiens des Amériques



Nitassinan n°36, simple
avril – juin 1994

Publication trimestrielle entièrement auto-financée par souscription, non subventionnée et à but non lucratif du CSIA (Comité de soutien aux Indiens d'Amérique, Loi 1901)

Adresse courrier : Nitassinan-CSIA, BP 317,
75229 Paris Cedex 05, France

Directeur de la publication :
Sylvain Duez-Alesandrini

Dépôt légal : 2^e trimestre 94

n°ISSN : 07586000

n° de commission paritaire : 666 59

Rédaction du volume :

Catherine Jeyakumar, Monique Hameau,
Marine Le Puloch, Christine Nouvian,
Barbara Pagel, Christine Rosengard,
Natalie Novik, Isabel Gonzalez, Lydie Falkenberg,
Lydia Charcellay, Christine Frigoli, Mayra Gomez,
Dominique Leonard, Sylvain Duez-Alesandrini,
Alexis Tiouka, Fabrice Mignot, Serge Humbert,
Robert Pac, Jose Antonio Gaxiola, Tom Lablanc,
Günter Wippel du World Uranium Hearing.

Maquette, mise en page et correction :
Isabel Gonzalez, Catherine Jeyakumar, Barbara Pagel,
Yann Colin, Sylvain Duez-Alesandrini.

Photo 1^{re} de couv. :

Tom Lablanc, Dakota Sioux membre de l'AIM
et de l'Indigenous Uranium Forum - © S. Duez

Photo 4^e de couv. :

Jeune danseuse Cree - Canada 1991 - © S. Duez

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Droit à la terre</i> | |
| Guyane : échos du territoire indien | 2 |
| Kahnawake : une communauté mahawk tournée vers l'avenir | 3 |
| Nunavut vers 1999 ! | 6 |
| Mines d'or au Montana | 8 |
| Un entretien avec Birgil Kills Straight | 10 |
| <i>Droits de l'Homme</i> | |
| Leonard Peltier : symbole de la résistance amérindienne | 12 |
| Walk for Justice 1994 | 14 |
| Affaire Tony Rios | 15 |
| Mort suspecte en pays Navajo | 16 |
| Les Navajos désirent reprendre leur nom traditionnel : Dineh | 16 |
| Les Mays du Mexique sur le sentier de la guerre de libération | 17 |
| Lettre ouverte sur les événements du Chiapas | 18 |
| Western Shoshone | 19 |
| <i>Dossier</i> | |
| Le combat des nations Cree et Dene contre l'extraction de l'uranium dans le Nord-Canadien | 20 |
| L'exploitation des mines d'uranium au Saskatchewan | 21 |
| Des leaders indigènes s'opposent au développement du nucléaire | 23 |
| Un rapport du groupe français « Coordination Uranium » | 24 |
| Résolution à propos des effets de l'industrie nucléaire sur les peuples indigènes | 25 |
| Journée internationale de solidarité avec les nations amérindiennes | 26 |
| Bilan des actions de soutien aux nations Cree et Dene su Saskatchewan | 29 |
| Les Indiens et l'atome aux États-Unis | 30 |
| <i>Des 4 directions</i> | |
| Le peuple mapuche | 31 |
| Réunion européenne de soutien au Conseil de toutes les terres | 32 |
| <i>Bulletin d'abonnement</i> | 33 |

EDITORIAL

L'ONU avait décrété 1993 « Année internationale des Peuples Indigènes ». Cette année symbolique est maintenant terminée, mais les nations autochtones poursuivent la lutte pour une reconnaissance officielle et l'affirmation de leurs droits au niveau mondial.

Les représentants autochtones ont travaillé à l'élaboration d'une « déclaration universelle des droits des peuples indigènes » qu'ils désirent présenter devant l'ONU pour la faire ratifier par les États membres. De plus, ils demandent que les Nations Unies consacrent une décennie à la mise en route de plusieurs programmes de développement, d'éducation, de santé, dans les communautés autochtones à travers le monde. Le gouvernement français est très réticent à signer toute déclaration internationale en faveur des peuples indigènes. En effet, une telle déclaration affirmerait les droits et les revendications de nombreux peuples sous domination française, notamment des Amérindiens de Guyanne, des Kanaks, des Polynésiens... et pourrait même gêner des entreprises multinationales françaises qui polluent d'immenses territoires traditionnels, comme vous pourrez le lire dans notre dossier sur l'exploitation de l'uranium au Saskatchewan (Canada).

Le début de l'année 1994 a été marqué par la révolte des Amérindiens du Chiapas, au Mexique. Leur action fut réprimée dans le sang par l'armée fédérale mexicaine envoyée par un gouvernement qui a toujours voulu se donner une image démocratique afin de garantir sa participation à l'Accord de Libre Échange Nord-Américain (ALENA), au détriment de ses paysans amérindiens. Dans plusieurs pays, de nombreuses associations de défense des droits de l'Homme, rejointes par des personnalités de toutes sphères politiques et religieuses, ont exprimé leur soutien aux revendications des populations du Chiapas et ont demandé qu'une solution pacifique et négociée soit trouvée. Ramsey Clark, ancien ministre de la Justice des USA et actuel avocat du plus ancien prisonnier politique amérindien, Leonard Peltier, s'est rendu dans le Chiapas comme observateur international. Lors de son passage, il a dénoncé à plusieurs reprises les nombreuses violations des droits de l'Homme et du droit international commises par le gouvernement mexicain et son armée.

Au seuil du XXI^e siècle, il serait temps que les États-Nations de part le monde cessent d'opprimer les peuples indigènes, porteurs de valeurs identitaires spécifiques, et leur garantissent le droit à l'existence et à la dignité au sein de la communauté humaine.

Sylvain Duez-Alesandrini

IMPORTANT
veuillez noter notre nouvelle adresse

NITASSINAN CSIA
BP 317
75229 PARIS CEDEX 05

Guyane : échos du territoire indien

Guidé par l'instituteur de Maripasoula, Didier Maurel, et sa femme émerillon Ti'iwan (1), Alexis Tiouka a passé 72 heures le long du fleuve Maroni, d'où il nous envoie quelques échos.

Scolarisation difficile

La situation est tout simplement dramatique sur le fleuve. L'école d'Elae, par exemple, est totalement délabrée et sa fermeture a été décidée après deux semaines de fonctionnement, à la rentrée 92/93. Aucune solution de remplacement n'a été proposée ou envisagée, malgré la volonté des jeunes amérindiens d'aller à l'école et une lettre de protestation adressée à l'Académie par les parents d'élèves, les capitaines de tous les villages voisins et la communauté en général.

Mbakuali Alaunawale, 12 ans, me prend par la main pour me faire visiter son "école". Il se montre curieux, voudrait voir autre chose et changer sa condition au village. Pour continuer en 6^e, il lui faudrait aller à Maripasoula où n'existe aucune structure d'accueil pour les jeunes Amérindiens.

Les parents d'élèves du fleuve cherchent des familles d'accueil dans les villes où se trouvent les lycées. Toupi, un jeune Wayana du lycée de St-Laurent, est malgré tout en passe de devenir le premier bachelier de sa communauté.

Il semblerait qu'on empêche les jeunes Wayanas et Emérillons de poursuivre leurs études en dehors du secteur de Maripasoula, sous prétexte qu'ils perdraient leur identité amérindienne au contact de la ville. À Antecume Pata, André Cognat a organisé une classe de dix élèves qui suivent des cours avec le C.N.E.D. (Centre national d'Enseignement à distance), pour leur éviter de quitter le village.

Le maire de Maripasoula a mis au point un système de ramassage scolaire en pirogue pour les Alukus, dont les Amérindiens ne profitent apparemment pas vraiment.

Les villages sont très isolés : Elae est à une heure de pirogue de Maripasoula, Kayode à 45 minutes d'Elae sur le Tempock. Sur l'Itany, Twenke et Antecume Pata sont difficilement accessibles en pirogue pendant la saison sèche. D'où la nécessité d'installer un émetteur radio dans chaque village pour rapprocher les communautés. Après bien des démarches de son instituteur, Elae en avait obtenu un pour l'école ; il a été enlevé à sa fermeture par le maire de Maripasoula.

Des conditions de vie précaires

Sans radio, il n'est pas possible non plus d'appeler des secours d'urgence en cas de problème grave de santé. Le pays amérindien est infesté par le paludisme. Un médecin passe une fois par mois à Kayode et à Elae. Antecume et Twenke disposent de leurs propres dispensaires. À Twenke, il y a deux aides-soignants, dont un Wayana formé sur place. Le second n'est autre que la femme de l'instituteur, Jean-Paul Klingelhoffer. Elle n'a reçu aucune formation médicale et doit son expérience à 19 ans de présence sur le terrain. Elle a pour ambition de "former la relève" en initiant une autre jeune femme. L'influence du couple Klingelhoffer sur la communauté wayana nous a frappés. Il semble qu'on y vive encore à l'heure du paternalisme blanc et du "bon sauvage". On s'étonne en effet de voir un Amérindien demander la permission à l'instituteur de cueillir une orange dans le verger de la communauté...

Il y a eu une campagne d'électrification en pays amérindien. On peut encore voir des lampadaires surmontés d'un panneau solaire pour l'éclairage public, mais faute de maintenance, ils sont totalement hors d'usage : la nature l'a visiblement emporté sur la technologie.

Alexis Tiouka, Amérindien kaliña (galibi), membre de la Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane

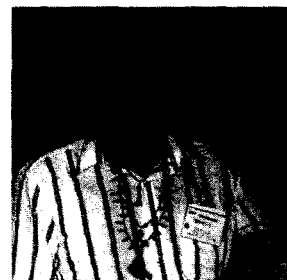
(1) M. et Mme Maurel ont créé l'association Kobue Oloджу (Cf. *Nitassinan* n° 34, p.5) pour la valorisation de l'artisanat émerillon et wayana.

DISCOURS DE DAVI YANOMAMI À GENÈVE, LE 29.07.93

La démarcation de notre territoire a déjà été faite, mais elle n'est pas garantie. Les terres ont déjà été reconnues et selon la loi brésilienne elles sont homologuées.

Nous, le peuple Yanomami, sommes très préoccupés : le projet "Calha Norte" (1) va ouvrir le chemin au danger, aux "garimpeiros" (chercheurs d'or), "fazendeiros" (grand propriétaires terriens) et aux colonels. Le projet "Calha Norte" signifie de nouvelles invasions et avec elles le retour des maladies. Pour l'instant le problème de la malaria est contrôlé, mais avec les invasions il ne le sera plus.

Nous en avons assez de supporter les invasions, les maladies, la destruction, la mort. Nous voulons que notre territoire, notre culture, notre tradition, notre religion, notre langue soient respectés par le gouvernement brésilien. La forêt amazonienne doit être préservée, parce que sans elle nous ne pouvons pas survivre.



D. Yanomami à la Journée internationale de solidarité avec les Indiens des Amériques organisée par Nitassinan en 1990

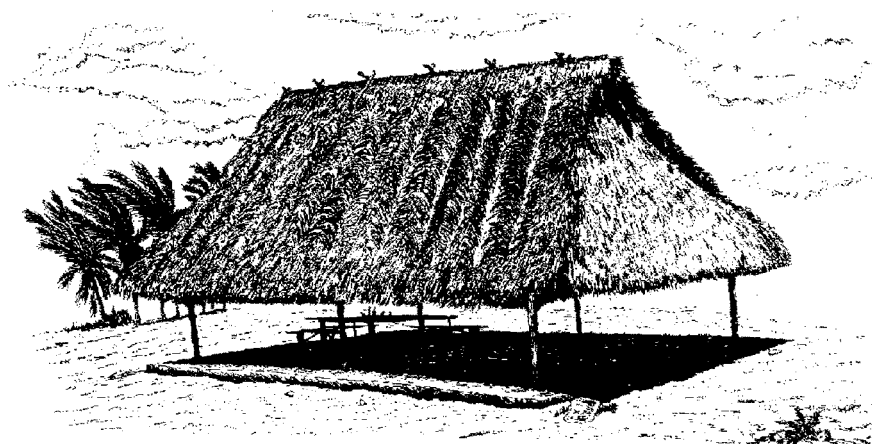
© S. Duez

Il faut faire pression sur le gouvernement brésilien pour qu'il ne permette pas d'autres invasions de notre territoire. Nous ne sommes pas préparés pour nous défendre contre les invasions, la destruction et nous avons besoin de l'aide de tout le monde.

J'ai besoin d'aide dans ma lutte pour survivre et je vais continuer de lutter, même si c'est dangereux pour moi. Les Brésiliens pensent que je suis un ennemi, mais je ne suis l'ennemi de personne, je suis l'ennemi des maladies. C'est une lutte difficile et nous ne parlons pas le portugais ; nous ne parlons que notre langue, le Yanomami et nous ne voulons pas perdre notre culture. Ma lutte, c'est la défense de mon peuple, de l'écologie, de la nature. Je veux que mon peuple vive avec la terre, sa culture, sa tradition et son chamanisme. Ce message doit être écouté par vous tous, il doit aussi être transmis.

Je suis un chaman et notre travail est de défendre le soleil, la lune, la pluie, le temps, la rivière et tout ce que "Omam" a créé.

(1) Militarisation de toute la frontière amazonienne brésilienne sur 6 500 km de long et 150 km de large avec l'implantation de casernes, d'aéroports, etc.



Kahnawake : une communauté mohawk tournée vers l'avenir

Kahnawake est une communauté mohawk située à 15 km du centre de Montréal. Cette enclave est devenue au Canada un symbole de résistance et d'organisation pour les nations autochtones de l'ensemble du pays. Trois années après les événements d'Oka-Kanesatake et l'occupation du pont Mercier (qui assure la desserte de Montréal vers le sud) par les Mohawks de Kahnawake, un membre de Nitassinan-CSIA s'est rendu en août 1993 en territoire Kahnienkehaka, afin de dresser le bilan de la situation actuelle. Kanatakta, un responsable mohawk du centre culturel de Kahnawake et membre du Mohawk Nation Office a bien voulu répondre à nos questions.

Nitassinan - *Peux-tu nous présenter la communauté de Kahnawake ?*

Kanatakta - Kahnawake est l'une des 7 communautés mohawks actuelles, c'est aussi la plus ancienne. Nous sommes situés à environ 15 km du centre de Montréal, nous vivons donc dans une région peuplée de "non indiens" (allochtones). Mon nom est Kanatakta et je travaille ici, à Kahnawake, au centre culturel "Kahnienkehaka Raotitiohkwa". J'y occupe la fonction de directeur des programmes et je suis responsable de la création d'un musée, que nous estimons essentiel d'aménager à ce moment précis de notre histoire.

N. - *Y-a-t-il d'autres régions ou villages mohawks au Québec ou au Canada ?*

K. - Comme je l'ai dit précédemment, il y a six autres communautés mohawks. L'une d'entre elles se trouve dans l'État de New-York, une autre est traversée par la frontière américano-canadienne, trois sont en Ontario et la dernière se situe dans la province de Québec. Ce qui fait un total de sept communautés kahnienkehaka. J'utilise ce terme de kahnienkehaka car c'est comme cela que nous nous appelons dans notre langue, ce qui peut être traduit approximativement par "le Peuple du Silex". Nous ne nous dénommons pas entre nous Mohawks, nous utilisons plutôt le terme de Kahnienkehaka.

N. - *Comment peut fonctionner la communication entre vos territoires, avec les frontières des États ?*

K. - Toutes nos communautés sont actuellement situées à peu de distance les unes des autres. Quatre sont très rapprochées, dans un périmètre de 95 km. Les trois autres sont en Ontario et la plus éloignée se trouve à 8 heures de voiture d'ici. Mais la communication existe entre nous. Nous avons ce que l'on appelle des

"rencontres nationales", où se rendent des membres de chaque communauté afin de maintenir entre nous la circulation de l'information. Il y a également des mariages intercommunautaires qui perpétuent ces échanges entre nos populations.

N. - *Dans ce contexte, est-il possible d'instaurer un système politique commun ?*

K. - En fait, ce système existe déjà. Nous avons un gouvernement national basé sur le modèle traditionnel qui existe depuis des centaines d'années. Pour nous Mohawks, les sept communautés représentent ensemble notre nation, qui fait elle-même partie de la Confédération Iroquoise. Il y a des échanges constants d'informations et de contacts au sein de notre peuple, mais aussi avec les autres peuples membres de la Confédération Iroquoise.

N. - *On a connaissance, en Europe, des nombreux problèmes, notamment sociaux, qui existent sur les réserves et les territoires amérindiens d'Amérique du nord. Existents-ils également chez vous ?*

K. - Je pense que notre situation est différente et cela pour de multiples raisons. L'une d'entre elles est que nous sommes situés à 15 km du centre de Montréal et, de ce fait, il est un peu plus facile pour notre peuple de trouver du travail, même si ce n'est pas au sein de notre communauté. Nous ne sommes pas isolés. Il y a une population de 5 à 6 millions d'habitants dans un rayon de 100 km, notre situation est donc différente. De plus, nous étions autrefois un peuple de paysans et en tant que paysans, nous habitons dans des villages. Il n'était pas rare, au moment des premiers contacts avec les Européens, de trouver des villages mohawks de 800 à 1 000 habitants. C'était notre façon de vivre. Mais lorsque l'on analyse la situation d'autres peuples indigènes, qui n'étaient pas paysans mais chasseurs et faisaient de la

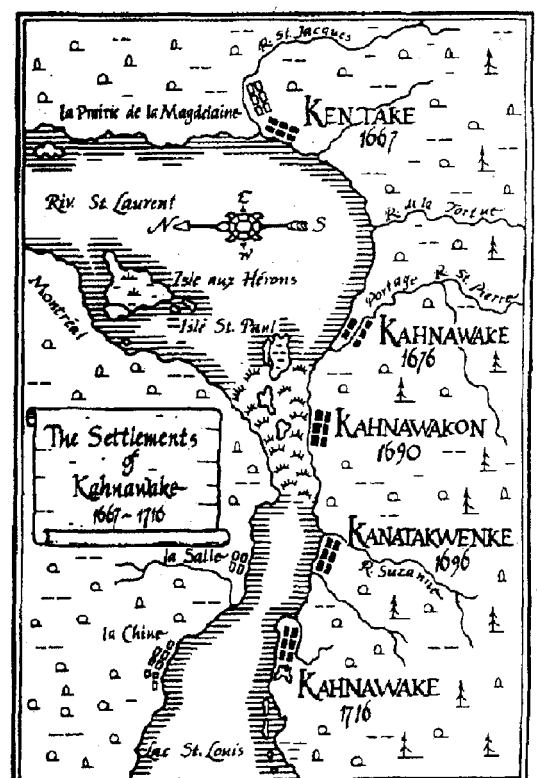


Jeune Mohawk de Kahnawake

cueillette, ils n'avaient pas l'habitude traditionnelle de vivre dans des villages, ils ont dû s'adapter à un nouveau mode de vie communautaire sans avoir l'opportunité de continuer leur vie traditionnelle. Ils ont dû subir de nombreux changements comparé à nous qui étions habitués à vivre ensemble dans un système de villages et à rester dans un endroit fixe.

N. - *En tant que paysans, est-ce que vous avez des problèmes avec des individus, des compagnies ou des sociétés qui voudraient acheter vos territoires ou les prendre pour y développer des activités industrielles ?*

K. - Je vous ai parlé de notre tradition de paysans, cette tradition a été, d'une certaine manière, reléguée au passé. Notre communauté a développé le commerce depuis plusieurs centaines d'années. La question territoriale est apparue et persiste. Actuellement la base terri-



Différents emplacements de Kahnawake
Source : Kahnawake Survival School

Droit à la terre

toriale de notre communauté est approximativement de 14 000 acres pour une population approchant 6 000 personnes. Notre population va continuer de croître et nous allons rapidement nous retrouver dans une situation problématique. Il existe déjà des problèmes à cause de l'exiguïté de nos territoires.

Le peuple Mohawk n'a jamais cédé ses terres par traité. Nous continuons à faire prévaloir nos titres sur nos territoires traditionnels qui constituent un ensemble de plus de 9 millions d'acres, la plupart se situant dans l'État de New-York. Mais nous avons également des revendications territoriales en Ontario et au Québec.

N. - *Tu as dit qu'il n'y avait pas d'accord spécifique sur ces terres avec le gouvernement, mais avez-vous signé un traité avec les États-Unis ou le Canada? Quelles relations entretenez-vous avec ces États?*

K. - Il n'existe pas de traité spécifique définissant nos relations. Mais notre communauté est aujourd'hui liée au gouvernement canadien par "la loi sur les Indiens" qui régit ses relations avec tous les peuples autochtones. Nous avons de ce fait un conseil élu par la communauté suivant les principes de la loi sur les Indiens, ce conseil n'étant pas reconnu comme un conseil traditionnel. C'est un conseil tribal qui tire son pouvoir de l'autorité du gouvernement canadien et qui a été imposé à notre communauté vers la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Notre peuple ne voulait pas de ce système de conseil, mais il a été mis en place dans toutes nos communautés, et aujourd'hui nous sommes arrivés au point où ces conseils tribaux jouent un rôle important puisqu'ils administrent l'argent transféré par le gouvernement canadien dans presque toutes les communautés. À cause de ce transfert d'argent, le conseil élu gère également les revenus. Nous avons donc un lien avec le gouvernement canadien. Mais il y a aussi dans nos communautés un conseil traditionnel et il n'existe aucune relation entre les traditionalistes et le gouvernement canadien. Celui-ci ne veut pas reconnaître ni approuver l'idée d'un gouvernement traditionnel depuis qu'il

nous a imposé les conseils élus. Donc, nous avons deux formes de gouvernement : l'un est soutenu par le gouvernement canadien et l'autre ne l'est pas.

N. - *Les membres des communautés sont-ils divisés entre ces deux gouvernements?*

K. - Il est vrai que les gens sont divisés à cause de ces deux gouvernements. Mais



je pense fermement que nous arrivons au point où nous pouvons envisager de supprimer ou d'éliminer le conseil élu pour ne garder que le gouvernement traditionnel. En 1979, on a accordé un mandat au conseil élu pour qu'il travaille à sa propre abrogation. Il a donc un mandat pour se retirer de lui-même. Je sais que 1979, cela fait déjà pas mal de temps, mais je pense vraiment qu'ils ont fait quelques progrès en ce sens, bien que ce soit difficile car tout le monde ne comprend pas forcément le retour au gouvernement traditionnel unique, puisqu'ils n'ont pas tous été élevés dans ce système ou n'ont pas eu l'occasion de l'expérimenter. Tout cela fait partie du plan élaboré par le gouvernement canadien. Lorsque j'ai mentionné la "loi sur les Indiens", celle-ci s'appelait initialement "la loi de progrès pour les Indiens" et c'était un plan sur cent ans, conçu vers la fin du XIX^e siècle dans le but d'éliminer les peuples indiens. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral a utilisé la solution militaire et a demandé à l'armée de forcer les peuples indiens à rejoindre les réserves. Ici au Canada, le gouvernement a décidé de ne pas employer l'armée, mais d'utiliser la législation pour avoir le droit légal de nous annihiler, et le système des "Conseils de Bandes", c'est à dire le système des conseils élus, faisait partie de ce plan, tout comme le système éducatif créé pour nous assimiler. À l'issue des 100 années prévues, il ne devait plus y avoir de Mohawks ou de peuples indiens, mais des citoyens canadiens d'ascendance indienne.

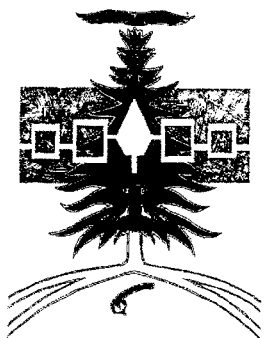
N. - *Qu'est-ce que le gouvernement traditionnel? Est-ce un gouvernement basé sur une constitution mohawk?*

K. - Le gouvernement traditionnel existe depuis des centaines d'années dans nos communautés. Lorsque notre peuple vivait dans des villages de 800 à 1 000 habitants, il était nécessaire d'instituer des règles ou des lignes directrices pour réguler notre vie en commun. En effet, lorsque de nombreuses personnes vivent ensemble, des problèmes surgissent inévitablement et des règles ou des directives sont nécessaires pour que le peuple puisse

trouver des solutions aux conflits. Le gouvernement traditionnel repose sur un principe de véritable démocratie. Lorsque les Européens sont arrivés sur nos rivages, ils étaient gouvernés dans leurs pays par des rois et des reines dans un système monarchique et ils n'avaient aucune idée de la démocratie. Mais le vrai concept de démocratie était déjà appliqué par notre peuple, où chaque individu avait son mot à dire dans les affaires du gouvernement et tous étaient également traités. Nous n'avions pas de hiérarchie selon laquelle une personne aurait été plus importante qu'une autre. Tous étaient considérés comme égaux et nous avons aussi un système de gouvernement qui nous permettait de prendre des décisions pour le bien de tous. Le gouvernement traditionnel existe depuis plusieurs centaines d'années. Personne ne sait précisément à quelle époque il a été institué, mais c'est le gouvernement que nous voulons rétablir pour nous-mêmes en tant que peuple. Encore une fois, nous avons actuellement deux systèmes de gouvernement dans notre communauté, mais j'espère que de mon vivant nous parviendrons à un gouvernement traditionnel unique et je suis même sûr que cela va arriver.

N. - *Et vous pensez que le gouvernement canadien est prêt à accepter cela ou est-ce qu'il y aura des confrontations?*

K. - Je ne pense pas que le gouvernement canadien ait le choix. Cela va arriver qu'il le veuille ou non, le processus est déjà engagé. Comme je l'ai dit plus haut, il y a eu un mandat en 1979, le peuple évolue dans ce sens. Si nous suivons nos lois, il n'y aura pas de confrontation car nous avons des mécanismes capables de gérer cette situation. Alors, lorsque des gens parlent de conflits, ce n'est pas inévitable, cela ne doit pas irrémédiablement se produire. On a simplement besoin de personnes raisonnables qui puissent s'asseoir ensemble et discuter pour arriver à un accord. Lorsque nous parlons des relations qui devraient exister entre nos peuples, c'est selon le concept des "deux rangs", symbolisé par une ceinture de "wampum à deux rangs". Les wampums sont des perles tirées d'un coquillage, d'une palourde et on les trouve essentiellement de deux couleurs : le blanc et le violet. La ceinture en elle-même a un fond blanc avec deux lignes parallèles de perles violettes qui vont d'un bout à l'autre, or nous savons tous que des lignes parallèles ne se rencontrent jamais. La signification de cette ceinture est que la relation qui devrait exister entre nos peuples doit être basée sur un respect mutuel et lorsque le respect est partagé, vous garantissez de bonnes relations. Le fond blanc de cette ceinture représente une rivière et nous disons



qu'elle est assez large pour que nos deux peuples puissent y naviguer ensemble. L'une de ces lignes violettes représente notre navire et dans ce navire nous gardons notre langue, nos lois, notre mode de vie, nos traditions et tout ce qui fait notre identité en tant que Kahnienkehaka ou Mohawk. Nous n'allons pas essayer d'imposer ceci aux membres de l'autre navire. À l'origine, les passagers de l'autre navire étaient les Hollandais, maintenant ce sont les Canadiens. Ils doivent aussi garder leurs langues, leurs lois, leur mode de vie et tout ce qui fait d'eux des Canadiens et ils ne doivent pas essayer d'imposer cela à notre peuple. Pour nous, tout est basé sur ce concept de wampum à deux rangs, sur cette notion de respect mutuel.

N. - *Quelles sont vos relations avec les autres autochtones du Canada ?*

K. - Dans la situation actuelle, il se trouve que d'autres peuples observent ce que nous faisons. Encore une fois, à cause de notre implantation à 15 km du centre de la ville de Montréal, de la taille de notre communauté qui compte presque 6 000 habitants, nous pouvons dans certaines circonstances être un modèle pour d'autres peuples, mais je crois aussi que nous pouvons être un mauvais exemple à suivre pour certains. Ceci est dû à notre situation, notre communauté est plus grande que les autres, nous sommes très urbanisés, nous ne cultivons plus maintenant, il n'y a plus de chasse. Nous avons toujours des terrains où nous pouvons chasser mais pas ici, ces territoires sont plus au nord. Nous nous sommes essentiellement adaptés à notre situation. J'ai mentionné précédemment l'importance du commerce ; depuis la période de la "Traite des fourrures" qui a commencé au début du XVII^e siècle, les gens d'ici se sont adaptés et nous allons continuer. Je ne sais pas s'il y a unanimité sur ce sujet, mais il n'y a pas vraiment d'alternative. Nous avons aussi des relations avec d'autres groupes ou communautés. Nos représentants se rendent à des rencontres nationales, au niveau canadien, pour discuter de sujets tels que la santé, l'éducation et bien d'autres... Mais je pense que nous sommes en avance en ce qui concerne le système de gouvernement. Nous nous considérons comme citoyens kahnienkehaka et non comme citoyens canadiens. Nous croyons que nous allons enfin être en mesure

de prendre à nouveau des décisions par nous-mêmes. Nous n'avons pas besoin du gouvernement canadien ni d'aucun autre gouvernement pour nous dire comment nous diriger. Donc, en ce sens, nous allons plus loin que ce que le gouvernement a dans l'esprit lorsqu'il parle d'autonomie gouvernementale pour les premières nations autochtones. Nous sommes en avance en ce qui concerne cette autonomie.

N. - *Est-il possible pour vous d'avoir des relations avec les milieux populaires canadiens allochtones, comme par exemple avec les syndicats du commerce ?*

K. - Je pense qu'il est possible pour notre peuple d'entretenir des relations avec ceux qui souhaitent en avoir avec nous. Nous travaillons à maintenir un bon contact avec toutes les personnes qui entrent en relation avec nous. Mais encore une fois, nous seuls prenons les décisions. Nous avons le contrôle de notre destinée et nous n'avons pas besoin que le Canada, le Québec ou qui que soit nous dicte comment nous devrions vivre.

N. - *Peux-tu nous donner des éléments sur les événements d'Oka et les résultats de ce combat pour la nation mohawk ?*

K. - Premièrement, la situation globale à Kanesatake ou Oka illustre bien ce que j'ai expliqué précédemment à propos de sa propre prise en charge par notre peuple, ainsi qu'à propos des revendications territoriales qui n'ont pas encore abouti. Nous avons une juridiction totale sur nos communautés, mais bien sûr, le gouvernement provincial du Québec ne veut pas l'accepter. Il pense qu'il a une juridiction sur chaque mètre carré du Québec. Nous savons que cela n'est pas vrai et c'est pour le démontrer que nous avons pris cette position en 1990. Même si les démarches des Amérindiens au Canada devraient, selon "l'Indian Act", être traitées au niveau fédéral, le gouvernement canadien depuis de nombreuses années renvoie une partie de ses responsabilités sur les provinces. Les événements et la situation actuelle auraient pu être évités, mais le gouvernement a tout ignoré, ce qui a provoqué la crise majeure de l'été 1990. La province de Québec a refusé de négocier et sa première réponse a été d'envoyer la police, la Sûreté du Québec, contre nous. On se souvient de ce qui est arrivé par la suite. Lorsque nous voulons aller de l'avant dans l'affirmation de notre autonomie, nous sommes toujours confrontés à ce genre d'événement. Nous n'avons pas de réel contact avec le gouvernement provincial. Il n'y a aucune négociation en cours entre lui et notre communauté. La question territoriale à

Kanesatake n'est toujours pas résolue. Il y a quelques efforts et certaines terres ont été définies, mais il n'y a eu aucun accord d'aucune sorte. Des problèmes continuent d'être évités encore maintenant autour de Kahnawake. Voilà réellement à quoi nous faisons face actuellement.

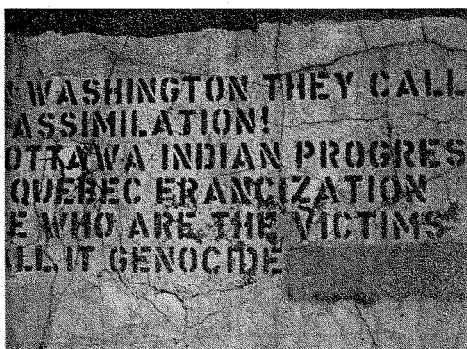
Nous avons aussi un sujet de discussion intéressant au sein de notre peuple, c'est ce qu'on appelle "l'agenda du Québec". Au niveau international, le Canada n'appuie pas les revendications indigènes et cet "agenda du Québec" dit au fond que grâce au nombre élevé de politiciens québécois au niveau fédéral à l'heure actuelle, ils ne vont surtout pas soutenir les autochtones. Si le Québec se sépare du Canada, les Québécois voudront obtenir la province intacte. C'est-à-dire qu'ils veulent avoir la totalité de la province du Québec, mais le problème est que la plupart des terres ne sont pas acquises par traité.

Si notre peuple ne s'était pas soulevé, le terrain de golf serait terminé aujourd'hui, les tombes auraient été profanées et les espoirs de contrôle de ces terres par les habitants de Kanesatake auraient été anéantis.

Notre propre communauté de Kahnawake a pris ses responsabilités et s'est impliquée dans cette affaire car nous devons le faire. Mais suite à ces événements, nos relations avec les communautés québécoises qui nous entourent n'ont cessé de se détériorer. Nos relations ne sont pas revenues à ce quelles étaient auparavant et je pense que c'est un point de non retour.

Nous sommes actuellement toujours dans la même situation où la Sûreté du Québec, la force de police provinciale, continue à patrouiller autour de notre communauté de Kahnawake et à l'intérieur de Kanesatake. Le ministre de la justice a déclaré qu'il avait le contrôle de la totalité de la province, mais nous affirmons que cela est faux. Aujourd'hui, si vous venez nous rendre visite, vous devez passer par un poste de contrôle pour pouvoir entrer dans notre communauté. Ces postes de contrôle existent seulement pour nous assurer que les forces de police étrangères ne puissent pas entrer dans Kahnawake. Ceci est réellement leur seule raison d'être. La plupart des habitants de Kahnawake se sentent à l'aise avec ce système de postes de contrôle aux entrées de la communauté. Je ne sais pas combien de temps il vont encore durer mais ils vont certainement rester là jusqu'à ce qu'un accord puisse être trouvé entre nous et la province de Québec.

*Propos recueillis par Fabrice Mignot
Traduction : Sylvain Duez-Alesandrini*



© S. Duez

Inscription sous le pont Mercier, à l'entrée de Kahnawake

Nunavut : vers 1999 !

Après vingt ans de négociations, Nunavut, le territoire inuit du Canada, est en passe de devenir une réalité : le 9 juillet, l'acte de création du Nunavut a été ratifié par le gouvernement canadien. À la fin du siècle, Nunavut se séparera des Territoires du Nord-Ouest pour devenir une région à part entière. "L'étape suivante consiste maintenant à entrer en négociations politiques avec le gouvernement pour créer un territoire et un gouvernement pour Nunavut", nous déclare le président de la Coalition Nunavut, Titus Allooloo.

Les négociations en vue de la création du Nunavut démarrèrent en 1973, quand l'organisation Inuit Tapirisat du Canada (Fraternité Inuit) entama des négociations avec le gouvernement concernant les revendications territoriales et les droits de chasse des Inuit. C'est alors que fut avancée l'idée de diviser les Territoires du Nord-Ouest entre Nunavut ("notre terre" en inuit) et Denendeh ("le territoire des Indiens Dene"), de manière à répondre aux besoins de ces deux groupes indigènes. Plusieurs projets furent proposés pour Nunavut, mais les négociations n'aboutirent pas en raison du conflit d'intérêts existant entre les régions occidentales, riches en pétrole, du delta du Mackenzie, et les Inuit plus traditionnels de l'Est des territoires. Ensuite, en 1982, la fédération Tungavik de Nunavut (TFN), une organisation qui représente les intérêts des Inuits orientaux, reprit le chemin des négociations avec le gouvernement fédéral, ce qui aboutit à la signature d'un accord de principe en 1990.

Une suite d'obstacles

Cet accord de principe représentait le premier obstacle surmonté, mais il en restait encore trois sur le chemin des négociateurs : tout d'abord, les Inuit devaient s'entendre sur la frontière de leur territoire, deuxièmement, les électeurs devaient donner leur accord pour céder leurs terres, et enfin, il fallait négocier avec le gouvernement la création d'un gouvernement distinct pour le Nunavut. Au cours d'un plébiscite organisé au mois de mai 1993, une majorité d'Inuit confirma les frontières de son territoire, en dépit de l'opposition des Indiens Dene qui craignaient que les frontières n'empiètent sur leurs propres territoires. Mais en fait, l'obstacle le plus difficile à surmonter pour obtenir un consensus inuit autour de Nunavut fut la clause prévoyant que les Inuit "céderaient" le droit sur leurs terres au gouvernement canadien. Étant donné l'histoire des revendications territoriales indigènes sur le continent américain, la réticence de certains est facile à comprendre.

Mais il faut se souvenir qu'aux yeux des négociateurs de TFN, cette cession est faite en échange de quelque chose de très précieux : une définition très claire entre les Inuit et le gouvernement des droits des Inuit et des profits qu'ils pourraient tirer de leurs terres, de leurs eaux et autres ressources. Ce n'est pas le cas actuellement dans les Territoires du Nord-Ouest : les droits des Inuit ne sont pas définis et il n'existe pas d'accord net concernant la subsistance, les ressources non-renouvelables ou la souveraineté indigène.

De plus, l'accord de Charlottetown, qui représentait un effort de la part du gouvernement fédéral pour définir les droits des indigènes et leurs gouvernements autonomes au sein de la constitution canadienne, fut l'objet d'un référendum en octobre 1992 et fut rejeté par une majorité de Canadiens du Sud, tandis que 76 % des électeurs dans l'Arctique canadien l'approuvaient. Sans modification de la Constitution, les Inuit n'ont d'autre choix que de ratifier Nunavut s'ils veulent obtenir une définition de leurs droits et un gouvernement autonome. Le vote positif au cours du référendum de novembre dernier montra qu'une majorité d'Inuit était prête à accepter la clause de cession mais pas sans contrepartie.

Convaincre le peuple

Le gouvernement canadien entama des négociations dès lors que le département des Affaires Indiennes et du Nord Canada démontra que les anciens traités de paix étaient dépassés. Dans une brochure intitulée



l'acte "Politique générale concernant les Revendications Territoriales", le département écrit qu'il était nécessaire de créer "de nouvelles approches aux questions de cession des titres, des gouvernement autonomes, de la gestion de la nature et de l'environnement, de l'inclusion des zones littorales dans les négociations, dans le partage des revenus et dans le processus des négociations".

TFN se lança dans un énorme effort pour informer le public concernant les référendums de 1992, et des montagnes de documents furent publiés en anglais, inuktitut et dene. Pendant leur campagne dans les villages, TFN et la Commission du Nunavut durent faire face à des débats particulièrement enflammés. Finalement, une majorité d'Inuit reconnut que ses droits et sa souveraineté méritaient quelques concessions au gouvernement canadien.

Une fois ratifié par le Parlement canadien, l'accord final prévoit le paiement de 580 millions de dollars sur 14 ans (ou, avec intérêt, 1,4 milliard de dollars) aux bénéficiaires inuit, qui conserveront leur titre sur 18 % de leur territoire, soit 219 000 km². Le reste de leur territoire sera administré par Ottawa, aux termes de la clause de cession. Mais les Inuit garderont un droit de regard sur l'exploitation du territoire par l'intermédiaire de conseils qui assureront la gestion des terres, des ressources, et régleront les questions de chasse et de pêche, car ils pourront exercer ces activités sur la totalité du territoire. Il est également prévu de créer un centre administratif (autre que Yellowknife)



dont le coût sera pris en charge par le gouvernement fédéral. L'accord prévoit en outre la création d'un Conseil de développement social du Nunavut qui sera responsable du maintien du mode de vie traditionnel. Un Fond pour l'Héritage des Inuit a déjà été créé afin de protéger la culture et la langue. En novembre dernier, les négociateurs inuit et les représentants du gouvernement se sont rencontrés à Iqaluit (Frobisher Bay) pour signer l'Accord du Nunavut qui prévoit les termes suivants :

- les pouvoirs du gouvernement du Nunavut et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest seront égaux ;
- une Commission est créée pour la mise en place du Nunavut, dont le rôle est de travailler sur le choix d'une capitale, sur la définition des structures gouvernementales et sur les plans visant à l'élection de la première assemblée législative du Nunavut ;
- Ottawa prend en charge les coûts supplémentaires entraînés par la création et l'administration du Nunavut.

La formation des cadres

La priorité sera donnée à la formation professionnelle des résidents du Nunavut, de telle sorte que dans sept ans, ils soient prêts à prendre les rênes de leur nouveau gouvernement. Toutefois, Nunavut ne sera pas une structure strictement inuit. L'un des principaux négociateurs, John Amagoalik, souligne le fait que les Inuit ne veulent pas d'un gouvernement basé sur une préférence raciale et que les postes seront ouverts à tous. Finalement, le 9 juillet dernier, à Coppermine, le nouveau ministre des Affaires Indiennes, Pauline Brownes, remit au président de TFN, Paul Quassa, l'acte de création du Nunavut. Cet acte scelle les revendications territoriales du Nunavut et a désormais force de loi.

Sous un soleil
torride,
livré
aux



moustiques, 300 délégués enthousiastes, venus de tous les territoires du Nord-Ouest se rassemblèrent pour écouter les orateurs. Paul Quassa remercia les autres groupes indigènes, Dene et Inuit en particulier, pour les sacrifices qu'ils avaient consentis pour permettre la naissance du Nunavut. Nellie Cournoyaea, leader du gouvernement des territoires, rendit hommage à la patience et la persévérance des négociateurs pour aboutir à cet accord après tant d'années.

Maintenant, il reste six années de travail pour mettre en place les structures qui permettront à Nunavut de fonctionner en 1999. Une nouvelle génération d'Inuit sera appelée à y contribuer, et cela donne beaucoup d'espoir aux jeunes qui sont heureux de participer à la création de "leur" territoire. Les obstacles sont nombreux et il ne faut pas oublier l'hostilité de certains qui ne voient pas pourquoi Ottawa devrait financer un territoire supplémentaire. Il est certain que le démarrage de Nunavut obligera le gouvernement canadien à prendre en charge de lourdes dépenses. Cependant le gouvernement a maintenant accès aux nombreuses richesses naturelles du Nunavut qui devraient largement compenser l'investissement engagé pour rendre leur dignité aux Inuit. Ceux-ci y trouveront également leur compte, puisqu'ils seront associés à la gestion des dites ressources et employés pour les exploiter et en contrôler la gestion.

Qu'advient-il alors du reste des Territoires du Nord-Ouest en 1999 ? Il y aura deux gouvernements territoriaux, l'un à l'Est, Nunavut, pour lequel le choix d'une capitale reste à faire, et un autre à l'Ouest dont la capitale restera Yellowknife et qui représentera les nations indiennes Dene et Métis, mais aussi les Inuvialuit (Inuit occidentaux). Ces derniers ayant

négocié un accord très satisfaisant avec le Canada n'éprouvent pas le besoin de remettre leurs gains en question. Il sera intéressant de suivre dans les mois qui viennent l'évolution des négociations territoriales des Dene et des Métis dans la mesure ou 1999 représente pour eux aussi un seuil à franchir.

*De Kotzebue, Alaska,
Natalie Novik*

SECONDE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE

Les ministres de l'Environnement de huit pays ayant des territoires dans l'Arctique se sont réunis du 15 au 17 septembre à Nuuk, capitale du Groënland, pour faire le point sur les programmes environnementaux actuellement en place dans l'Arctique. Plusieurs organisations indigènes ayant été invitées, elles s'attendaient à participer aux travaux des ministres. Cela n'avait pas été prévu, mais les représentants gouvernementaux accédèrent à leur demande et décidèrent d'inclure désormais trois organisations indigènes dans leurs sessions : la conférence Inuit circumpolaire, le Conseil Nordique Saami et l'association des Nations Indigènes de Russie. De surcroît, dans la résolution finale signée par les ministres, il est prévu de prendre en compte les connaissances traditionnelles des indigènes dans les études arctiques. Pour ce faire, le Danemark a proposé de financer un centre de coordination indigène, qui sera situé à Copenhague et servira de lieu d'échange entre les différentes organisations indigènes, les gouvernements et les scientifiques. Participaient à la conférence : le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis, qui avaient envoyé des représentants des ministères de l'Environnement, et dans certains cas des ministères des Affaires Étrangères et du Commerce.

ALASKA

L'administration Clinton vient de reconnaître le statut de tribu à 226 communautés indigènes d'Alaska. Jusqu'ici, le gouvernement soutenait que la souveraineté des villages indigènes d'Alaska avait été définitivement limitée par un accord de 1971 constituant ces villages en corporation et leur faisant perdre leur droits territoriaux.

KENNEDY

Dans un article de Indian Country Today, Robert Kennedy Jr, fils du sénateur Robert Kennedy assassiné en 1968, soutient les droits territoriaux des Indigènes, notamment ceux des Pewenches du Chili, des Cree du Québec et les Lakota. Il pense que protéger les droits des Indigènes sur les terres dont ils sont les gardiens depuis des millénaires est le meilleur moyen de protéger l'environnement (sic). Il affirme le droit des Indigènes à refuser tout développement qu'ils jugeraient dangereux pour eux-mêmes.

MENACE SUR LES TRAITÉS

Les traités signés au XIX^e siècle entre les tribus indiennes et les États-Unis reconnaissaient aux tribus, un droit de chasse et de pêche sur une partie de leur territoire traditionnel. Ces droits pourraient être abrogés à l'occasion du procès d'un chasseur crow, accusé d'avoir tué un élan sur une terre fédérale du Wyoming, une terre pourtant reconnue à sa tribu par traité.

BLACK HILLS

Un sondage effectué auprès de la population du Dakota du Sud montre une forte diminution du nombre d'opposants au retour d'une partie des Black Hills à la Nation Sioux (58% d'opposants contre 90% il y a quelques années).

DROITS SUR L'EAU

Des tribus indiennes établies le long du Missouri ont témoigné devant une commission sénatoriale pour demander le respect des droits prioritaires des tribus sur l'eau du Missouri, droits reconnus par traités et confirmés par la Cour Suprême en 1908. Les Cours de justice du Wyoming et du Montana cherchent à remettre en cause les droits des Indiens, en obligeant les tribus à "renégocier" ces droits.

INDEMNITÉS

Les Tribus Colville, de l'État de Washington, demandent à l'État Fédéral une indemnité pour les pertes qu'elles ont subies lors de la construction du plus grand barrage des USA, le "Grand Coulee Dam", situé sur la rivière Columbia. Leurs meilleures terres ont été inondées et la pêche au saumon, dont ils vivaient depuis des millénaires, est devenue impossible.

DÉFORESTATION

La Tribu Lummi, de l'État de Washington, s'efforce d'empêcher la coupe à blanc de la dernière forêt primitive subsistant encore sur son territoire traditionnel. Depuis 1986, plus de 60% des terres utilisées par les Lummi pour un usage cérémoniel et culturel ont été dévastées par la déforestation.

RACHAT DE TERRE

Les tribus indiennes des USA doivent racheter leur propre terre. Certaines tribus ont racheté, ou envisagent de racheter des terres qui faisaient partie de leurs territoires reconnus par traités au XIX^e siècle, avant que les Blancs ne les réduisent peu à peu. C'est le cas pour les Sioux de Lower Brule et de Crow Creek établis le long du Missouri.

Mines d'or au Montana

La Réserve de Fort Belknap est actuellement le domaine des tribus Gros-Ventre (Aztina) et Assiniboins, parents des Sioux.

La Réserve est limitée au nord par la Milk River, au sud par les Petites Rocheuses, semblables à des îles flottant sur la prairie. Ces montagnes sont inhabitées, exemptes de cultures et d'élevage. Une piste coupée de canyons la parcourt et mène jusqu'à un vaste terrain où, à l'abri des curieux, se déroulent les cérémonies de la danse du soleil.

Dans les années 1890, l'armée y avait regrou-pé, sans combat notable, toutes les « bandes d'Indiens » qui se trouvaient entre les Petites et les Grandes Rocheuses, libérant les meilleures terres pour les colons. C'est ainsi que les Gros Ventres et les Assiniboins qui, sans être franchement hostiles ne s'aimaient guère, se sont trouvés devoir vivre ensemble.

L'année 1883 voit la fin brutale des troupeaux de bisons. Le terrible hiver 1886-87 décime plus de la moitié des bovins. Fort Belknap a une situation privilégiée : une dépression de terrain la protège des vents du nord. Les nombreux « cotton trees » fournissent le combustible et l'alimentation hivernale des chevaux. C'est là que les Indiens s'établissent, c'est là aussi qu'ils apprennent que des prospecteurs d'or violent leur territoire sacré dans les montagnes. On sait le malheur que la découverte de l'or dans les Black Hills par l'expédition de Custer en 1874 a entraîné pour les Sioux...

La « civilisation » n'avait laissé aux Indiens que les terres inexploitable du point de vue agricole. Mais elle devait s'intéresser bientôt à leur sous-sol riche en minéraux.

Concessions minières sur les terres publiques

Vers 1890, le commissaire aux affaires indiennes, un nommé Hays, se charge des transactions territoriales. Les chefs refusent de vendre. Alors le gouvernement use de son arme favorite : la famine. Pour ne pas voir mourir leur peuple de faim, les chefs signent la cession de la partie sud des Petites Rocheuses. Mais les Indiens ne seront jamais payés : Hays a détourné l'argent...

C'est ainsi que les Petites Rocheuses sont devenues légalement « public land », gérée par le « Bureau of Land Management » (Bureau d'Aménagement du Territoire). Ce bureau décide à la fois de la destination, de la location ou de la concession, de la vente des terrains. Il faut savoir que toute activité minière sur ces terres est régie par une loi de 1872, la « Mining Law », destinée à favoriser l'exploitation des richesses naturelles du pays. Elle concerne les minerais précieux : l'or, l'argent, le cuivre, l'uranium... Ce sont les grosses compagnies minières qui se partagent le gâteau, sans rendre de comptes à personne. Les royalties payées à l'État américain sont dérisoires par rapport aux bénéfices amassés, surtout quand on sait que le terrain d'une concession est au prix de 2,50 dollars l'acre (50 F l'hectare).

Ces « J.R. » de l'Ouest savent sortir leur carnet de chèques au bon moment, à l'occasion des campagnes électorales, par exemple... Pourtant la « Montana Mining Association » doit faire face à l'État et aux écologistes qui dénoncent les exactions perpétrées par les entreprises minières contre la nature. « Nous sommes le dernier rempart contre le chômage ! », proclament les compagnies pour leur défense. Le Parc de Yellowstone lui-même est livré, certes sous quotas, aux entreprises minières !

Mines d'or sur la réserve de Fort Belknap

C'est dans cette course à l'argent facile, sur le dos des derniers sanctuaires naturels de l'Ouest, qu'il faut situer les problèmes actuels sur la Réserve de Fort Belknap.

Quand, en 1893, les premiers prospecteurs arrivent avec leurs pelles, pioches et explosifs et creusent des galeries pour en retirer quelques grammes d'or, les Indiens en rient de bon cœur. Les filons s'épuisent, la montagne retrouve son calme.

Vers 1975, on assiste à un boom des mines d'or grâce à un nouveau procédé d'extraction : le « heap leaching ». Cela consiste à extraire les roches, les broyer et les laisser tremper dans le cyanure pendant 4 ans.





Vers 1980, le groupe canadien « Pegasus Gold Corporation » achète les concessions et se met au travail. Commence alors une navette incessante de bulldozers, niveleuses et autres engins lourds. Le sommet de la montagne est rogné, puis concassé, tandis que les bassins de décantation se remplissent. Aujourd'hui, la crête a disparu. Les rendements se sont améliorés. Ce qui demandait 4 ans peut être fait en un mois grâce à la concentration du cyanure qui est sans doute l'un des pires poisons connus. Mortel pour l'homme, mortel aussi pour la nature, c'est un débroussaillant total et à long terme. Heureusement, l'équipe dirigeante de Pegasus nous rassure : « Nous sommes tous des ingénieurs et des scientifiques responsables qui ne sauraient être victimes de personnes mal informées, réagissant affectivement, et dont les opinions mettraient en cause notre existence ».

Les premiers à réagir « affectivement » ont été les castors, suivis par les poissons. Les truites se reproduisent plutôt mal dans les étangs de cyanure.

Et puis, un jour, un habitant de la Réserve a trouvé un drôle de goût à l'eau de son puits... Sans être un éminent hydrographe, on peut estimer qu'injecter du cyanure dans les veines de la terre est particulièrement dangereux dans cette région au réseau hydrographique complexe.

Lors de mon séjour, les Indiens, toujours grands chasseurs, commençaient à s'affoler. Ils voyaient descendre de la montagne des cerfs « bizarres », se laissant anormalement approcher. On en retrouvait morts dans les ravins.

Les contraintes sont telles pour obtenir qu'une enquête soit faite sur les causes de la mort d'un cerf – frais d'analyse restant à la charge du demandeur, fiabilité « douteuse » du laboratoire souvent appelé à travailler avec Pegasus – que l'on conçoit aisément que bien peu d'Indiens se risquent à demander une telle enquête.

Le gisement de Zortman-Landsky rapporte énormément à Pegasus. Avant même de commencer à extraire un seul gramme d'or, la compagnie reçoit une subvention de 5,5 millions de Francs du Gouvernement fédéral pour « mettre en valeur » un « Public Land ».

Les réserves du gisement sont estimées à 1,1 million d'onces d'or. À 340 dollars l'once...

Pegasus se targue d'être un défenseur de l'environnement. En 1990, il a obtenu un prix à l'« Environment Leadership Award », sorte d'« Oscar écologique » pour les grands groupes industriels, patronnés par Dupont de Nemours et Conoco (il y a fort à parier qu'il n'y avait pas d'Indiens dans le jury).

Économisant les honoraires d'une étude ethnologique, l'équipe dirigeante locale fait son enquête sur le passé religieux de ces montagnes, comme si les autochtones devaient justifier leur religion !

Dans une dizaine d'années, Pegasus Gold Corporation désertera ces montagnes, abandonnant des sommets rabotés, des étangs empoisonnés et deux villes fantômes. La logique implacable de l'empoisonnement au cyanure poursuivra son œuvre.

Le BIA a fait tous ses efforts pour amener la contestation de la Réserve dans le cadre juridique fédéral, à savoir monter un dossier auprès du EPA (Environmental Protection Agency). Mais les cartes sont truquées... Un récent rapport du ministère de l'Intérieur américain révèle que seulement 30 % des infractions constatées à la législation sur l'eau sont poursuivies devant les tribunaux. Seuls 10 % des affaires traitées par les tribunaux aboutissent à des peines d'amende. Cela réduit considérablement la crédibilité du système de protection de l'environnement américain.

Nous avons, nous autres Européens, notre part de responsabilité. Nous sommes les premiers consommateurs d'or dans un marché en pleine expansion : la bijouterie. Savons-nous que deux mille tonnes d'or servent chaque année à alimenter ce marché ? Les orpailleurs polluent les rios de l'Amazone, les derniers sanctuaires du bassin de l'Orénoque (et même en France : visitez Salsignes).

Boycotez l'or ! Ban the gold !

L'Eldorado n'a pas fini, cinq siècles après Christophe Colomb, d'empoisonner les Amérindiens.

Texte envoyé à Nitassinan par Serge Humbert

VIE SAUVAGE SUR LES RÉSERVES

Une loi sur la protection de la vie sauvage sur les réserves indiennes est en discussion devant une commission du Sénat des États-Unis. Ce projet reconnaît la responsabilité des tribus dans la gestion du patrimoine naturel des Réserves, ainsi que la responsabilité du pouvoir fédéral dans la protection de ces ressources. Cette loi créerait un organisme chargé de veiller à la restauration des bisons sur les Réserves, projet dans lequel les tribus des plaines sont déjà très impliquées.

MOHAWKS

Un groupe de traditionalistes mohawks vient d'acheter un terrain de 300 acres dans l'État de New-York, près de la ville d'Albany. Au moins 10 familles mohawk venant de la réserve d'Akwasne, sur la frontière canadienne, doivent s'y installer afin de tenter d'y vivre selon leur culture et leurs traditions.

ESSAIS NUCLÉAIRES SECRÈTS

Le ministère américain de l'Énergie a fait savoir que les États-Unis avaient effectué 252 essais nucléaires de plus qu'ils n'en avaient reconnus : 204 dans le Nevada et 48 dans le Pacifique avaient été tenus secrets. Les derniers essais tenus secrets ont eu lieu en 1990. Le New-York Times laisse entendre que d'autres révélations du même ordre pourraient être contenues dans d'autres textes demeurés dans les archives. Le 8 décembre, Lee Aspin, ministre américain de la Défense, a déclaré que les États-Unis doivent « se préparer à une guerre du type 'Tempête du Désert', mais qui aurait cette fois un caractère nucléaire ».

CONFÉRENCE AUX NATIONS UNIES

Dans le cadre de l'Année Internationale des Peuples Indigènes, des délégations indiennes venant de toute l'Amérique du Nord se sont rendues au siège des Nations Unies afin d'exprimer les préoccupations de plusieurs conseils traditionalistes à propos de la Terre. Les connaissances indiennes concernant la Terre y ont été exposées et, dans cette optique, des solutions recherchées pour un développement économique acceptable. Les délégués se sont élevés contre l'exploitation de la spiritualité indienne et ont exigé que des mesures soient prises à l'échelon international pour la restitution aux tribus indiennes des objets sacrés retenus dans les musées.

Droit à la terre

Un entretien avec Birgil Kills Straight

Birgil Kills Straight, leader traditionaliste Lakota, a accordé une interview à Sylvain Duez-Alesandrini pour Nitassinan, en présence de Didier Dupont, représentant pour la France du Lakota Treaty Council et président d'Amitiés Franco-Lakota.

Nitassinan - *Qu'est-ce que le Lakota Treaty Council ?*

Birgil Kill Straight - En 1960, j'étais secrétaire du « Black Hills Treaty Council », également connu comme le « Great Sioux Nation Treaty Council ». J'avais environ 20 ans à cette époque. C'était Red Dog qui était président. Mais, vers 1964, ayant commencé à étudier les statuts de « Black Hills Treaty Council », je me suis rendu compte que ces statuts reconnaissaient la souveraineté des États-Unis, qu'ils faisaient allégeance aux États-Unis.

De retour chez moi, j'en parlais à mon père et ce fut la première fois que nous, les gens engagés dans le « Treaty Council », nous avons pris conscience des liens qui existaient entre notre organisation et le gouvernement tribal. Chacun des gouvernements tribaux avait au moins deux représentants travaillant aux comités permanents de ce conseil.

Nous avons eu une longue discussion, durant environ trois ans, sur l'efficacité de cette organisation et sur le fait de savoir si nous devions faire allégeance aux Conseils Tribaux, les conseils instaurés par la Loi de Réorganisation Indienne de 1934. Cela mit ceux de mon groupe en position difficile parce qu'ils se considéraient comme faisant partie d'« Oceti Sakowin », les Sept Feux Tribaux, la Grande Nation Sioux, et cela les troublait.

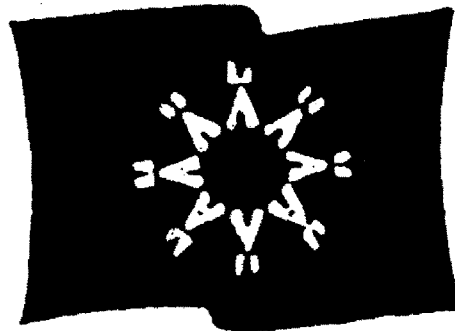
Vers 1967-68, ils ont constitué une organisation connue sous le nom d'« Oglala Lakota Treaty Council ». Ce n'était pas un gouvernement traditionnel, c'était un forum. Le gouvernement traditionnel, c'est « Oceti Sakowin ». Ils ont décidé de se doter d'un lieu où se réunir, d'une organisation qui travaillerait au nom de ce gouvernement traditionnel, tout à fait différent d'« Oglala Sioux Tribe », le gouvernement tribal qui, en ce cas particulier, travaillait au mieux des intérêts du Congrès des États-Unis.

Vers 1970-71, le nom d'« Oglala Lakota Treaty Council » fut abrégé en « Lakota Treaty Council ». À ce moment-là, il y avait trente-deux hommes à la tête de l'organisation, des leaders du gouvernement traditionnel ayant tous des pouvoirs et des statuts égaux. J'étais l'un des plus jeunes et je siégeais au milieu des anciens de toute la tribu, la Nation Oglala-Lakota. Nous préférons le mot « nation ». C'est ainsi que le « Lakota Treaty

Council » s'est constitué. Vers 1970-71, nous avions une organisation en place.

N - *Les terres Lakota sont morcelées en plusieurs réserves. Le « Lakota Treaty Council » envisage-t-il une réunification ?*

Birgil - Il existe un « Hunkpapa Treaty Council », un « Sicangu Treaty Council », un « Mnekowaju Treaty Council » qui sont le résultat du travail d'« Oglala Lakota Treaty Council » qui les a soutenus dans l'action engagée contre le gouvernement fédéral à propos du retour des Black Hills à la Nation Sioux. Il ne s'agit pas seulement des Black Hills, il s'agit de toute la partie ouest du Dakota du Sud. Le « Lakota Treaty Council » représentait les Oglala. Les Sicangu,



Mnekowaju, Hunkpapa Treaty Councils représentaient ces groupes vivant sur d'autres territoires. Mais vers 1975, les représentants du « Sicangu Treaty Council », du « Mnekowaju Treaty Council » commencèrent à venir avec « Oglala Lakota Treaty Council » et c'est à ce moment que nous avons laissé tomber le mot « Oglala » et que nous avons dit « Lakota Treaty Council ». Le « Hunkpapa Treaty Council » est toujours en place.

C'est ainsi que nous avons commencé, avec mon père et mon oncle Fools Crow, à lancer l'idée de mettre toutes les terres ensemble et à faire connaître les demandes d'« Oceti Sakowin ». Le « Lakota Treaty Council » fait partie de ceux qui travaillent dans ce but. Le « Lakota Treaty Council » et « Oceti Sakowin » sont deux organisations distinctes, l'une représente l'autre. Les gens croient que le « Lakota Treaty Council » est le gouvernement traditionnel, mais ce n'est pas vrai. Nous disons que nous sommes reconnus aux États-Unis et à l'étranger comme une organisation en relation avec des groupes traditionalistes.

N - *À propos de la revendication des Sioux sur les Black Hills, le Lakota Treaty Council soutient-il le « Bradley Bill » ou le « Grey Eagle Bill » ?*

B - Laissez-moi revenir sur ce qui s'est passé. En 1980, le « Lakota Treaty Council » a aidé l'organisation du « Black Hills Steering Committee » (comité d'organisation). Ce sont les nôtres qui ont formé ce comité à l'origine. Le « Hunkpapa Treaty Council » y a participé activement avec le « Lakota Treaty Council ». Nous avons confié le résultat de notre travail à Gerald Clifford qui a organisé le « Black Hills Steering Committee » au sein du Conseil Tribal. À ce moment-là, le « Lakota Treaty Council » soutenait déjà la position selon laquelle, aux termes du traité de Fort Laramie, toute la partie occidentale du Dakota du Sud nous appartient. C'est là un problème juridique : qui possède la terre et les droits sur les Black Hills ?

Le procès « Fools Crow contre Gullet » posait la question : qui possède Bear Butte et qui a le droit de l'utiliser ? Cela a été porté devant une Cour de l'État. Fools Crow agissait au nom d'« Oceti Sakowin », et le « Lakota Treaty Council » lui a apporté son aide contre l'État du Dakota du Sud. Gullet était un ranger qui nous interdisait l'accès à Bear Butte. Malheureusement, c'est Fools Crow qui a perdu. La Cour suprême a donné raison à l'État du Dakota du Sud qui voulait installer un parc à Bear Butte. C'est là encore un cas classique qui démontre qui sont les juges et leur degré d'honnêteté.

En 1980, nous avons aidé à former le « Steering Committee ». Nous avons fait notre choix et nous n'en avons pas changé. Le « Black Hills Steering Committee » et « Oglala Sioux Tribe », « Standing Rock Sioux Tribe », « Cheyenne River Sioux Tribe », toutes les tribus se sont engagées dans la lutte. C'étaient les tribus qui constituaient déjà le « Black Hills Treaty Council » dans les années 1950. Par la suite, nous avons créé un « Sioux Oglala Legal Fund », une organisation composée principalement de membres du « Lakota Treaty Council » et destinée à recueillir des fonds pour toute réclamation de terre que pourraient déposer la tribu ou le gouvernement traditionnel. En 1982, le « Steering Committee » était en place et nous le soute-

OGLALA

HOME OF THE LAKOTA NATION



nions. Ensuite, quand « Yellow Thunder Camp » fut interdit, Russell Means porta plainte à propos des 800 acres du camp. Nous avons soutenu Russell Means. Quand, en 1986-87, Phil Stevens est venu devant la Cour à propos des Black Hills, nous l'avons soutenu. Nous soutenons tout ce qui va dans le sens de l'affirmation du titre que nous possédons pour cette terre spéciale et son retour au Peuple Lakota. En tant qu'organisation, nous ne choisissons pas. Nous donnons carte blanche aux organisations comme la tribu, le « Steering Committee », les « Grey Eagles », Russell Means, « Yellow Thunder Camp », etc.

N - Un Blanc et un Indien sont-ils traités par la justice de manière différente ?

B - Tout dépend où le crime est commis. S'il est commis sur une terre indienne ou soi-disant « trust land », les délinquants vont devant un juge fédéral, qu'ils soient non-Indien ou Lakota. Si le crime est commis sur une propriété privée qui n'est pas une terre indienne, que le gouvernement ne reconnaît pas comme une terre indienne, alors ils vont devant la Cour de l'État. Si le crime est commis sur des terres tribales, ils vont soit devant une Cour fédérale, soit devant la Cour tribale.

L'homme blanc a le droit de choisir devant quelle Cour il veut être jugé. Si un homme blanc commet un crime sur une terre appartenant à un Indien, il a le droit de ne pas être jugé devant une Cour tribale. Il peut choisir d'aller devant la Cour de l'État, ce qui est à nouveau une manipulation du droit par le Congrès de l'État du Dakota du Sud. Les Indiens n'ont pas ce recours. Ils sont immédiatement envoyés devant la Cour fédérale ou la Cour de l'État et, habituellement, l'État et le gouvernement fédéral travaillent ensemble contre les tribus. Quelle que soit la loi, elle est toujours tournée contre nous.

On tue un homme blanc, il est condamné à mort. Si un homme blanc tue un Indien, il a deux ans... Nous disons qu'il n'y a qu'une apparence de justice, non seulement au Dakota du Sud, mais aussi au Nebraska et dans les États voisins.

N -

J'étais cet été sur

Pine Ridge et j'ai vu des manifestants près de Kili-Radio, apparemment soutenus par l'AIM. Quel est le sens de cette manifestation ?

B - Je pense qu'il s'agit d'un problème interne touchant le bureau directeur de Kili-



Camp de protestation de l'AIM devant la Radio Kili.

Radio. L'AIM a aidé à organiser cette station de radio, mais il ne l'a pas fait seul; beaucoup d'autres personnes y ont participé. Ce n'est pas la radio de l'AIM, c'est la radio de la communauté. Elle est dirigée par un bureau reconnu par « Oglala Sioux Tribe », ainsi que par le gouvernement qui lui accorde l'autorisation d'émettre.

D'après ce que j'en sais, voilà ce qui s'est passé. Des gens parlant à la radio ont fait des allégations en citant les noms d'autres personnes de la communauté, et je l'ai moi-même entendu. Le directeur exécutif Tom Casey, qui est un homme blanc, a pris des mesures contre ceux qui avaient fait ces déclarations. Ce sont des employés dissidents qui ont organisé les premières manifestations. Ils étaient pratiquement tous membres de l'AIM. L'AIM national est venu et a organisé une commission de conciliation à laquelle les employés protestataires n'ont jamais participé. Ted Means, et d'autres, ont accepté de travailler avec le bureau en place. Russell Means est revenu

et il a représenté les dissidents devant la Cour tribale.

C'est un incident

déplorable. C'était un Bureau indien qui avait engagé Tom Casey. Il était probablement la personne la plus qualifiée à ce moment là. Les protestataires demandaient sa démission, mais ils ont perdu devant la Cour tribale.

Didier - Tom Casey est un homme blanc, mais il est marié à une femme lakota. Ce n'est pas un Blanc arrivant de l'extérieur, juste pour faire un travail.

B - En fait, il est venu avec l'AIM au moment de l'occupation de Wounded Knee. Il est allé en prison comme la plupart de ceux de l'AIM. C'est un problème interne au bureau. Certaines personnes qui ont été licenciées ont du l'être pour des déclarations que j'ai moi-même entendues. J'ai été conseiller au bureau de Kili et je connais les règles qu'ils s'imposent.

N - Quelle est la position du « Lakota Treaty Council » sur le cas Peltier ?

B - Il n'y a pas de position officielle. Chaque tribu, chaque membre tribal soutient Peltier. Mais c'est une affaire mineure comparée aux problèmes nationaux et internationaux. Aussi, ne parlons pas des cas individuels, mais plutôt des problèmes plus importants comme ceux concernant la terre et la souveraineté. Merci.

Traduction Monique Hameau et Catherine Jeyakumar

NDLR Nous aimerions attirer votre attention sur la dernière partie de l'interview où Birgil, représentant du Lakota treaty Council, exprime son opinion personnelle sur le cas Peltier.

Publier cette déclaration ne signifie pas que Nitassinan la reprend à son compte. En tant que Comité de soutien aux Indiens des Amériques, nous continuerons à travailler en collaboration avec les représentants amérindiens et les traditionalistes qui œuvrent à la libération de Peltier, tout en laissant la parole à d'autres courants d'opinion. Pour de nombreux traditionalistes et pour les Nations amérindiennes au niveau continental, le soutien à Peltier reste un objectif primordial car il attire l'attention internationale sur la situation à laquelle font face tous les Amérindiens qui luttent pour la défense de leurs terres et de leur souveraineté. De l'Alaska à la Terre de Feu, Leonard Peltier incarne l'esprit de la résistance amérindienne, l'Esprit de Crazy Horse.

Leonard Peltier, symbole de

**"INJUSTICE ANYWHERE IS
LA MOINDRE INJUSTICE QUELQUE PART MENAC**

*En 1992 la campagne en faveur de la libération du plus ancien prisonnier politique améri-
Amériennes de l'ensemble du continent. En 1993, Leonard Peltier était reconnu inter-
mondial de la résistance des peuples indigènes. Malgré le soutien grandissant dont Pelti*



Pas de libération conditionnelle pour Leonard Peltier

En 1993, Leonard Peltier se voyait refuser la révision de son procès par la 8^e Cour d'Appel des USA. Cette fois, c'est la libération conditionnelle qui lui est refusée. Toutes les solutions judiciaires pour obtenir sa libération sont maintenant épuisées. Le dernier espoir pour Leonard de recouvrer sa liberté est entre les mains du président Clinton. Nous publions ci-après l'appel que lance le L.P.D.C. à tous ceux qui exigent que justice soit rendue.

Le 14 décembre 1993 marque un nouveau jour de tristesse dans l'histoire des Nations Amériennes. Une fois encore, la justice a été bafouée. Aujourd'hui, c'est le Bureau des Libérations Conditionnelles des États-Unis qui a rendu public son refus d'accorder une libération sur parole au prisonnier politique amérindien Leonard Peltier. Les témoignages ont duré quatre heures, complétés par les conclusions de l'ancien procureur général des USA et principal avocat de Peltier, M. Ramsey Clark. Une grande quantité de documents a été présentée ce même jour, notamment des résolutions, proclamations et déclarations de nombreux Conseils Tribaux, Conseils Municipaux et d'Églises. Des Sénateurs, des membres du Congrès et un grand nombre de personnalités, dont la Princesse Marie-Christine de Belgique et les acteurs Richard Gere et Harry Belafonte, ont envoyé des messages de soutien à Peltier. De plus, il a été prouvé que Leonard Peltier pouvait subvenir à ses besoins financiers ainsi qu'à ceux de sa famille et qu'un logement lui était assuré, deux conditions requises pour sa libération sur parole.

Bien que les témoignages aient duré plusieurs heures, le Bureau a rendu son verdict après moins de trente minutes de délibération. On peut se poser la question : la décision n'était-elle pas déjà prise avant l'audition ? Malheureusement, le Bureau des Libérations Conditionnelles a été incapable de considérer équitablement la demande de libération sur parole. La décision du Bureau constitue une recommandation destinée à une Commission à qui appartient la décision finale. Cette recommandation se fonde sur la nature du crime dont est accusé Peltier, ainsi que sur plusieurs délits mineurs dont il a pourtant été acquitté par le passé. Le Bureau a décidé que la libération conditionnelle ne devrait pas être accordée pour le moment et a proposé de reconsidérer la demande dans quinze ans ! Personne n'a été surpris de l'intrusion discrète d'agents du FBI lors de cette audition. Après avoir été découvert et questionné, l'un des agents a admis qu'il avait été envoyé officiellement par Nicholas O'Hara, membre du FBI de Minneapolis. Ramsey Clark, l'avocat de Peltier, a réussi à faire expulser cet agent avant qu'il n'intervienne.

Leonard Peltier a déjà passé dix-huit années en prison pour un crime qu'il n'a pas commis. Une telle injustice nous choque et nous effraie, des actions sont nécessaires. Téléphonnez, faxez, écrivez au président des USA pour obtenir la grâce présidentielle. À ce point de violation des Droits de l'Homme, ce n'est plus une affaire américaine, mais un cas international de honte et d'outrage à la justice. Vous avez été des milliers à témoigner votre soutien à Leonard Peltier. Continuez à agir ! Montrons au président Clinton que le monde entier attend impatiemment.

Dans l'Esprit de Crazy Horse, Lisa, Michele, Koen, Elsie, Alex et Cyrus LPDC / KOLA-LPSG

Traduction Sylvain Duez Alesandrini

Pour écrire au président des États-Unis :
President Bill Clinton
The White House
1600 Pennsylvania Avenue
Washington DC 20500 - USA
Maison Blanche :
Tel. 1 / 202 456 1111 Fax 1 / 202 456 246

la résistance amérindienne

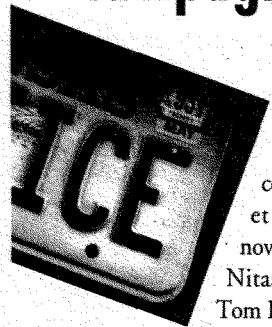
THREAT TO JUSTICE EVERYWHERE"

LA JUSTICE PARTOUT. MARTIN LUTHER KING, 1963

*Indien, Leonard Peltier, était choisie comme thème principal par les Nations
 internationalement par de nombreux peuples et organisations autochtones comme symbole
 bénéficié dans le monde entier, le gouvernement des USA refuse toujours de lui rendre justice.*

Campagne internationale en faveur de Leonard Peltier

Comme nous vous en informions dans notre précédent numéro, une grande campagne internationale a été lancée, entre novembre et décembre 1993.



En France

Nitassinan-CSIA a coordonné la campagne et les actions. En novembre, un membre de Nitassinan a accompagné Tom Lablanc, Sioux Dakota, de l'American Indian Move-

ment, en Bretagne à l'occasion de la semaine d'information sur les Indiens d'Amérique, organisée par nos amis de l'ASIA en collaboration avec l'ACAC. L'affaire Leonard Peltier fut abordée lors de la conférence publique organisée à Trégunc. Le film *Incident à Oglala* de Michael Apted fut projeté à Concarneau le soir même et suscita un débat riche et constructif, les spectateurs exprimant leur désir d'agir et de s'organiser pour soutenir Peltier.

Nitassinan-CSIA a signé la résolution européenne mise aux voix par l'association belge KOLA qui a été désignée comme Bureau Européen du Comité de Défense de Leonard Peltier (LPDC). Notre association a envoyé, dès novembre, des lettres au président Bill Clinton et à plusieurs sénateurs et a collecté cette année plus de 3 000 signatures.

Des actions ont été menées auprès de l'ambassadeur du Canada en France pour protester contre l'extradition illégale de Peltier en 1976. Le 10 décembre 1993, Journée Internationale des Droits de l'Homme, un représentant de Nitassinan-CSIA et une membre de l'association allemande "Working Circle Indians Today" ont été reçus à l'ambassade des États-Unis à Paris par le secrétaire attaché à la communication, Mr Jerry L. Prillaman. La résolution européenne, une dizaine de lettres officielles d'associations françaises et bretonnes, la liste des 312 municipalités françaises deman-

dant la libération de Peltier ont été remises à l'attention de l'ambassadrice, Mme Pamela Harriman. M. Prillaman, visiblement impressionné par cette liste, s'est engagé à transmettre des copies de ces documents au Département de la Justice des USA et à la Maison Blanche. Contactez vos élus locaux, afin que votre ville figure parmi les signataires (liste des villes signataires, lettre type et dossier d'information à votre disposition contre enveloppe timbrée à 6,70 F à votre adresse).

Et dans le monde entier

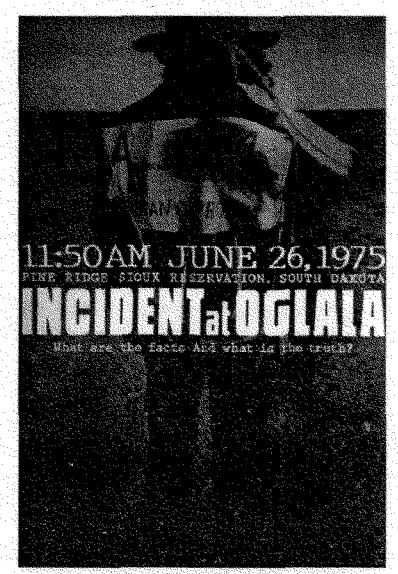
En Europe, plusieurs comités de soutien aux Nations Amérindiennes ont été reçus dans les ambassades et consulats des États-Unis (notamment en Angleterre, Belgique, Allemagne, Norvège). En Italie, le Comité de soutien à Peltier continue activement son travail avec le soutien de nombreux parlementaires italiens. Milo Yellow Hair, traditionaliste lakota, porte-parole international du Lakota Treaty Council et du Four Directions Council à l'ONU avait proposé d'accompagner, à titre personnel, la délégation de l'ASNA à l'ambassade des USA en Suisse pour plaider en faveur de la libération de Peltier. Malheureusement, ni l'ambassade ni le bureau représentant les États-Unis à l'ONU n'ont accepté de les recevoir.

Au niveau international, le soutien à Leonard Peltier s'amplifie. De nombreux peuples indigènes ainsi que 165 présidents de Conseils Tribaux ont pris position en sa faveur et de nombreux traditionalistes, à travers les États-Unis et le Canada, continuent d'agir pour la libération de celui qui incarne l'esprit de Crazy Horse.

*Pour Nitassinan / Action Leonard Peltier (France) :
 Sylvain Duez Alesandrini*

Le 26 Juin 1994 est décrété "Journée internationale de protestation contre l'emprisonnement de Leonard Peltier". Nitassinan-CSIA invite tous les défenseurs des Droits de l'Homme à préparer activement cette journée et continue de coordonner les actions en France. Contactez-nous !

Incident à Oglala sort en vidéo



La vidéo du film *Incident à Oglala* réalisé par Michael Apted sur l'affaire Peltier vient de sortir en France en version originale sous-titrée (narration de Robert Redford). Cette cassette est disponible dans les FNAC ou tout bon vidéo-club, distribuée par UGC-Film Office.

Walk for Justice 1994

Nitassinan-CSIA a reçu une lettre de Dennis Banks, de la Nation Chippewa, co-fondateur de l'American Indian Movement, nous informant de l'organisation d'une marche pour Leonard Peltier de San Francisco à Washington DC. Celle-ci est une initiative personnelle de Dennis Banks et ne s'intègre pas à la campagne officielle du L.P.D.C.

À l'attention des membres de l'American Indian Movement et de tous ceux qui soutiennent Leonard Peltier,

Le 11 février 1994, Mary Jane Wilson-Medrano et moi-même commencerons une Marche pour la Justice (Walk for Justice) pour notre frère Leonard Peltier. Au début de cette marche, Leonard aura passé plus de dix-huit années dans une prison fédérale. La plupart d'entre vous savent pourquoi il est incarcéré depuis si longtemps. C'est pour cela que je vous adresse cette lettre ouverte. Depuis plus de dix-sept ans, l'affaire Peltier a navigué à travers le système judiciaire des USA, révélant les diverses malversations commises avant, durant, et même, ainsi que nous l'observons aujourd'hui, après le procès.

Certains faits importants concernant le supplice de Leonard devaient être mis en évidence. En premier lieu, les mêmes charges – "participation à une fusillade ayant entraîné la mort de deux agents du FBI" – avaient été retenues contre Bob Robideau et Dino Butler (1). Les deux inculpés invoquèrent la légitime défense. Lors de leur procès, Clarence Kelly, direc-

teur du FBI, témoignant pour le compte du gouvernement américain déclara : "... Oui ! même les Indiens ont droit à la légitime défense". Le jury de Cedar Rapids (Iowa) où se tenait ce procès, après avoir entendu plusieurs déclarations, rendit son verdict : "non coupable, pour cause de légitime défense". Robideau et Butler étaient libres. À partir de cet instant, les problèmes allaient commencer pour Peltier. Ce qui a suivi est probablement le chapitre le plus honteux de l'histoire judiciaire américaine. Prenant conscience que Peltier serait jugé non coupable dans n'importe quelle Cour de justice en dehors des États du Dakota, le FBI manœuvra rapidement afin d'obtenir un "tribunal qui leur serait plus favorable". Il leur fallait aussi trouver le juge adéquat. Ils trouvèrent leur homme dans le Nord-Dakota. Le juge Benson, connu pour ses persécutions, avaient été qualifié par les Amérindiens de cet État de "juge le plus raciste du Dakota". Nous avons appris bien plus tard qu'il n'était pas seulement le plus raciste, mais aussi le plus haï. Benson se moqua des décisions antérieures et n'autorisa pas Peltier à plaider la légitime défense. Dès lors, nous avons vu avec horreur le FBI prendre le contrôle de la Cour fédérale du Nord-Dakota, et tout diriger. Nous avons entendu le procureur des États-Unis Lynn Crook, réputé lui aussi pour son racisme, décrire au jury entièrement composé de Blancs, comment Peltier "... a tiré de sang froid sur les agents...". Nous avons aussi entendu la sentence de double peine de réclusion à perpétuité pour Leonard. Dix-sept ans plus tard, nous entendions le même Lynn Crook admettre devant la 8^e Cour d'appel des États-Unis : " Nous ne savons pas qui a tué ces agents".

Suite à l'emprisonnement de Peltier, des membres de l'AIM ont créé le Comité de Défense de Leonard Peltier (LPDC) pour développer le soutien au niveau régional, national et international. Depuis plus de dix-sept ans, le LPDC :

- a récolté 25 millions de signatures dans le monde entier pour l'obtention d'un nouveau procès,
- a réuni depuis Juin 1993 quatre cent mille signatures en faveur de la grâce présidentielle,
- a notamment reçu le soutien de plusieurs sénateurs, de 60 membres du Congrès US, de l'évêque Desmond Tutu, de Nelson

Mandela, de l'African National Congrès (ANC)...

- en une seule semaine, 165 présidents de Conseils Tribaux ont signé une pétition pour demander la grâce présidentielle,
- et la liste continue...

Le nom de Leonard Peltier évoque la mémoire du combat des Amérindiens, son histoire a servi à l'élaboration du best-seller de l'écrivain Peter Matthiessen *In the spirit of Crazy Horse*. Le cas de Leonard a été relaté lors de nombreux reportages télévisés et récemment dans un documentaire à l'initiative de Robert Redford, *Incident à Oglala*. (...) Le 14 décembre, le Bureau fédéral de libération conditionnelle a refusé d'accorder à Leonard Peltier la libération sur parole et l'a informé qu'il statuerait à nouveau sur son cas en 2008... dans quinze ans ! Lors de l'audition, on a pu démasquer des agents du FBI envoyés manifestement pour intimider et influencer la décision du gouvernement.

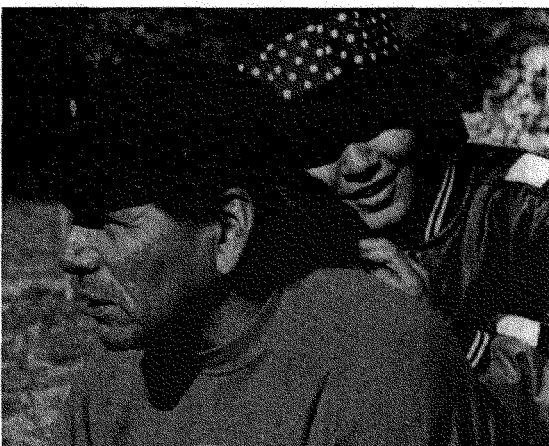
Comme je l'annonçais au début de cette lettre, nous organisons en collaboration avec Mary Jane Wilson une marche spirituelle à travers le pays : Walk for Justice 1994, de San Francisco, Californie jusqu'à Washington DC. Le but de cette marche est d'attirer l'attention sur le cas Peltier et de collecter des signatures en faveur de la grâce présidentielle que nous remettrons au président Clinton, à la Maison Blanche. La marche durera cinq mois, couvrira 5 700 kilomètres et traversera trente États, en suivant la route US 50. Nous arriverons à Washington DC le 15 Juillet. (...)

Nous avons besoin de vous pour obtenir la libération de Leonard. Aidez-nous à organiser la campagne pour la grâce présidentielle et la marche à travers les USA, Walk for Justice 1994. Nous avons besoin de votre aide pour ramener Leonard chez lui.

Dennis J. Banks
American Indian Movement
Co-directeur de Walk for Justice 1994
(Lettre datée du 21 Décembre 1993)

Traduction Sylvain Duez Alessandrini

(1) Membres de l'AIM impliqués dans la fusillade d'Oglala en 1975, voir Nitassinan N° 32/33, p. 21 à 27



Dennis Banks de la Nation Chippewa (co-fondateur de l'AIM) en compagnie de sa fille Ta Tiopa.

© S. Duez

Affaire Tony Rios

Tony Rios, jeune Sioux-Lakota de Rapid City (Dakota du Sud), est incarcéré à la prison d'État de Sioux Falls, une prison pour adultes, bien qu'il n'ait encore que 16 ans. Il avait 14 ans au moment des faits qui ont entraîné sa condamnation.

Le 30 juillet 1991, dans une rue de Rapid City, Tony Rios tuait d'un coup de couteau Randy Bettenhauser (34 ans) qui l'avait abordé en l'insultant et l'avait violemment frappé à coup de pieds et de poings, jusqu'à lui briser un doigt. Il semble qu'un différend sentimental était à l'origine du drame. Quand M. Bettenhauser s'effondra, Tony manifesta aussitôt ses regrets, disant qu'il n'avait pas voulu en arriver là. Cette scène, qui se déroulait en pleine rue, avait eu de nombreux témoins.

Tony fut arrêté quelques heures plus tard chez sa mère, Thelma Rios. Il n'est pas inutile de signaler que Mme Rios, qui élève seule ses enfants, est une militante active des droits indiens à Rapid City.

Tony fut incarcéré au centre de détention juvénile jusqu'au 5 décembre, puis transféré à la prison de Pennington, une prison pour adultes, et ce malgré son jeune âge, en raison, selon le juge, de "l'extrême gravité des faits".

Il demeura en isolement dans sa cellule, ne recevant d'autres livres que la Bible, et n'utilisant le téléphone que pour appeler sa mère ou ses avocats. On ne lui accorda aucune aide spirituelle ou psychologique et il tenta à plusieurs reprises de se suicider.

Malgré toutes les objections soulevées par ses avocats, le procès eut lieu à Rapid City devant un tribunal pour adultes, retirant à Tony la possibilité d'une rééducation et d'une réinsertion, le considérant comme définitivement irrécupérable.

Le procès fut une comédie grotesque avec des dépositions contradictoires de gens qui n'avaient jamais vu Tony avant le procès. Pourtant, il fut rapporté par un témoin que M. Bettenhauser, un alcoolique notoire, adorait se battre. Le tribunal condamna Tony à 8 ans de prison et 20 ans de probation. Il fut transféré dans une autre prison, à 650 km de chez lui. Des prisonniers adultes lui firent subir des passages à tabac

et des abus sexuels. Il fut transféré à la prison de Springfield où, trop jeune, il n'eut pas droit aux programmes d'activités de la prison.

Le journal Lakota Times posa à ce moment la question suivante : "Un jeune Blanc de 14 ans se défendant contre un Indien de 34 ans aurait-il été jugé devant un tribunal pour adultes et condamné ?" Evidemment non...

Autre transfert de Tony à la prison des "durs" de Sioux Falls. Dès son arrivée, il est battu et finalement mis à l'isolement. Actuellement, Tony est très dépressif et a tenté encore une fois de se suicider.

Sa mère, sans argent (elle va être chassée de chez elle pour loyers impayés), sans moyen de transport, demande une aide financière afin de payer un avocat pour le procès en appel de Tony.

Les dons peuvent être envoyés à :

*Anthony D. Rios Defense Fund
Northwest Bank , 202 Disk Drive
Rapid City , SD 57701 - USA*

ou
*Anthony D. Rios Defense Fund
als Lois Cape et Gordon Dedam, C.P. 435 ,
Oka , Quebec JON-1E0 - Canada
Tél. (514) 479-8777*

(à qui vous pouvez demander des informations complémentaires)

Écrivez pour demander une révision du procès à

*President William Clinton
1600 Pennsylvania Avenue , Washington
D.C. 20500*

*Sénateurs Daniel Inouye
et Ben Nighthorse-Campbell
The Senate - The Capitol , Washington D.C.
20510*

*U.S. Attorney-General Janet Reno,
Constitution Ave. 10th Street NW,
Washington D.C. 20530*

Vous pouvez écrire directement à Tony (en anglais) à :

*Tony Rios, South Dakota State Penitentiary
P.O.Box 5911, Sioux Falls, SD 57117*

Merci de votre soutien

Lydie Falkenberg



PRISONNIERS

Le conseil tribal de la réserve de Pine Ridge demande qu'une enquête soit menée sur les conditions d'incarcération des prisonniers indiens au pénitencier d'État du Sud-Dakota, à la suite d'une révolte provoquée par les mauvaises conditions de vie, la méconnaissance des droits religieux des prisonniers et le racisme du personnel pénitentiaire.

RACISME

Les écoles de Rapid-City, Dakota du Sud, qui scolarisent de nombreux élèves indiens, envisage d'instaurer une politique anti-raciste permettant aux jeunes, victimes d'actes ou de propos racistes, de se faire entendre. Cette nouvelle attitude est la conséquence d'une manifestation de parents et d'enseignants à laquelle avait participé Russell Means, l'un des leaders de l'AIM.

UN FILM INSPIRÉ DU LIVRE DE MARY CROW DOG : LAKOTA WOMAN

Lakota Woman, le livre de Mary Crow Dog, vient d'être porté à l'écran. Le tournage vient de s'achever. Retraçant la vie de Mary, le film évoque les luttes de l'AIM et des traditionalistes lakota, en particulier les événements de Wounded Knee en 1973. Des acteurs et des figurants, ainsi que des consultants lakota ont été recrutés.

MÉMORIAL

Un mémorial dédié à tous les Indiens morts victimes de l'invasion blanche, de 1492 à Wounded Knee, pourrait être construit dans les Badlands du Dakota du Sud. Le mémorial pourrait accueillir les restes de centaines de milliers d'Indiens encore détenus dans les musées et les universités à des fins "scientifiques".

L'ESPRIT DU PEUPLE

Les Sioux du Dakota du Sud protestent contre une peinture murale exposée en plein centre de Pierre, la capitale de l'État, où l'on voit des pionniers piétinant des Indiens lors de la Ruée vers l'Ouest. Cette œuvre est nommée (fort justement ...) L'Esprit du Peuple.

Mort suspecte en pays Navajo

Le 9 octobre 1993, le corps d'un homme était découvert dans sa camionnette rangée au bord d'une route du Nouveau-Mexique. Il s'agissait de Leroy Jackson, un Navajo connu pour la lutte qu'il menait depuis plusieurs années contre la déforestation de la Réserve Navajo.

M. Jackson avait disparu le 1^{er} octobre, après une réunion très animée durant laquelle il s'était fermement opposé à la coupe de pins ponderosas dans les Chuska Mountains. Mr Jackson était membre actif de l'association "Dine Citizens Against Ruining Our Environment". Il s'opposait également aux forages pétroliers, aux mines de charbon et d'uranium, aux intérêts économiques venant de l'extérieur aussi bien qu'au gouvernement navajo qui, pour approvisionner ses scieries, exploite les forêts de la Réserve avec le soutien du BIA.

Bien que l'enquête policière conclue à "une mort de cause indéterminée", de nombreux éléments font penser à un meurtre. Des témoins affirment que la camionnette où se trouvait le corps n'était pas, la veille, là où on l'a trouvée. La mort de M. Jackson remontait à plusieurs jours. De plus, le corps était entièrement enveloppé dans une couverture. M. Jackson devait se rendre à Washington pour discuter avec le BIA du problème de la protection de l'environnement sur la Réserve. Sa famille affirme qu'il avait reçu des menaces de mort. Il avait été pendu en effigie par des employés de "Navajo Forest Products Industries" qui l'accusaient d'être à l'origine des graves difficultés de la compagnie, qui est au bord de la faillite.

À l'occasion de ses funérailles, des écologistes et des Navajo engagés dans le même combat lui ont rendu hommage. John Redhouse, directeur de "Forest Guardians in Santa Fe" l'a comparé à un guerrier navajo, et en particulier au chef Manuelito qui avait ramené le peuple navajo sur ses terres ancestrales, après le tragique exil de Bosque Redondo, en 1864.

Sources : "Indian Country Today" Octobre 1993

Les Navajos désirent reprendre leur nom traditionnel : Dineh

Les Navajos, qui forment avec 20 000 individus le plus important des peuples indiens d'Amérique du Nord, veulent changer de nom : la tribu a décidé de reprendre son ancien nom traditionnel de "Dineh", qui signifie "le peuple de la terre", pour échapper aux stéréotypes racistes et xénophobes dont elle s'estime victime.

"Pourquoi Dineh ? parce que ce terme rappelle à chaque Navajo qu'il fait partie d'une société au sein de laquelle chaque individu a un lien fort avec les autres membres du groupe parlant la même langue que lui et que, par opposition, il est différent du reste de l'humanité", explique Peterson Zah, président de la Nation Navajo.

Les Dineh (Navajos) vivent dans une réserve de 62 000 km², la plus grande des États-Unis, située au carrefour de quatre États (Four Corners : Utah, Colorado, Nouveau Mexique et Arizona) et sont confrontés aux problèmes de santé et d'environnement que pose l'extraction d'uranium, de pétrole, de charbon et de gaz naturel sur leurs terres. L'étymologie de "Navajo" reste obscure.

Des ethnologues avancent l'hypothèse qu'il s'agit d'une déformation du mot espagnol "Navaja" qui désigne un couteau.

Le Conseil de la Nation Navajo a engagé à Window Rock (Arizona) une série de consultations pour faire approuver le retour au nom de "Dineh". Ces consultations s'inscrivent dans le cadre d'une résolution adoptée en 1992 par le Conseil Tribal stipulant que "le peuple connu sous le nom de Navajo doit être appelé par son vrai nom, Dineh".

Légalement, le changement envisagé doit se traduire par une révision complète du Code Tribal. En revanche, l'approbation du Département de l'Intérieur US ne sera pas nécessaire. Mais si la réforme est décidée, le terme de "Navajo" devra être remplacé par "Dineh" dans toute la correspondance avec les autorités fédérales. Rappelons que le terme de "Navajo" a toujours été rejeté par les traditionalistes, en particulier les résistants de Big Mountain qui n'ont jamais cessé de se désigner par leur véritable nom de "Dineh".



BIG MOUNTAIN

Des familles dineh de la région de Big Mountain s'opposent toujours à l'expropriation forcée de leurs terres, ce qui représenterait pour eux une véritable déportation.

Cette expropriation était la solution proposée par un juge fédéral pour résoudre le conflit territorial opposant les Hopis et les Dineh. La région de Big Mountain est également menacée par l'extension des immenses mines de charbon à ciel ouvert de la "Peabody Coal Company", extrêmement polluantes et destructrices de l'environnement.

MONT GRAHAM

Le Conseil Tribal de la Réserve Apache de San Carlos, Arizona, a refusé d'assister aux cérémonies d'inauguration des 2 télescopes déjà construits sur le Mont Graham. Le Conseil Apache s'était déjà prononcé à plusieurs reprises contre la construction des télescopes sur la montagne sacrée des Apaches.

DAKOTA

La tribu "Sisseton-Wahpeton Sioux" vient d'abandonner le nom "Sioux" pour le remplacer par celui de "Dakota", le nom traditionnel de la tribu.

Les Mayas du Mexique sur le sentier de la guerre de libération

Le 22 février 1993, les États-Unis, le Canada et le Mexique signent un traité de libre-échange (Alena) dans l'espoir d'ouvrir une nouvelle ère de prospérité économique à l'échelle d'un continent. En mai 1993, lors d'une manœuvre des troupes mexicaines dans les jungles de l'État du Chiapas, deux militaires sont tués et deux autres blessés par de mystérieux guérilleros. En novembre 1993, Mgr Samuel Ruiz Garcia, évêque du Chiapas, adepte de la théologie de la libération et défenseur des droits des Indiens, est suspendu par le Vatican pour "déviation idéologique". 15 000 Indiens manifestent dans le Chiapas pour le soutenir. Ces Indiens sont en majorité des Mayas : Tzetal, Tzotzil, Chole, Tojobal, Zoque, Mam, Kanjobal. C'est la quatrième fois depuis la colonisation espagnole que les Mayas vivant sur l'actuel territoire du Mexique déclenchent une guerre de libération.

Contre l'ordre colonial

La première révolte des Mayas du Chiapas s'est faite contre l'ordre colonial imposé au XIV^e siècle par la couronne espagnole et l'Église catholique. Les ordres religieux catholiques avaient obtenu le droit de contrôler des communautés indiennes pour les évangéliser à l'écart des incursions des colons. L'Église, par l'intermédiaire d'Indiens collaborateurs, imposa ses rites religieux et assit sa puissance économique au Mexique grâce aux impôts et corvées. En 1712, après trois "apparitions" de la Vierge en leur faveur, les Indiens célébrèrent de nouveaux rites. Les prêtres espagnols condamnèrent ces miracles. Les Indiens les accusèrent d'hérésie et les chassèrent du Chiapas en juillet et août 1712. Le système indien fut rétabli. Mais les troupes espagnoles écrasèrent la nouvelle armée indienne. Dans le Yucatan, une petite et éphémère révolte maya contre l'ordre colonial fut écrasée à Cisteil en 1761.

Contre la spoliation des terres

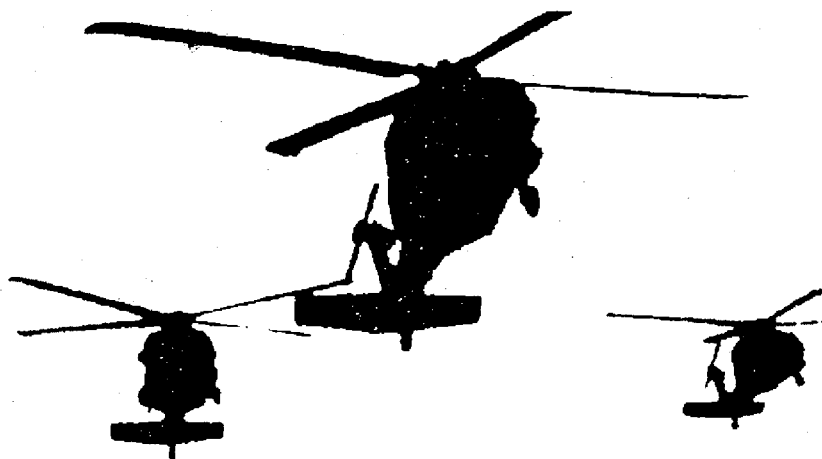
À partir de 1782, l'Église vendait les fermes communautaires indiennes du Yucatan. Le mouvement de spoliation s'accéléra en 1815 avec l'indépendance du Mexique, car l'État déclara les terres indiennes non cultivées juridiquement "vides" et les distribua aux grands propriétaires terriens (haciendas) et aux entreprises qui pratiquaient la monoculture commerciale (dans l'est du Yucatan, la fibre d'agave pour les câbles des machines agricoles des États-Unis). Peu à peu, les paysans endettés par la pénétration commerciale capitaliste, devinrent des serfs (peones). Les Indiens subissaient la ségrégation raciale et des abus de pouvoir permanents, lorsqu'en janvier 1847, les Mayas de l'ouest du Yucatan, qui résistaient à la

poussée des haciendas, déclenchèrent la guerre dite des "races" après s'être procuré des fusils auprès des flibustiers anglais, à la faveur de la guerre séparatiste menée par l'oligarchie métisse locale contre le Mexique depuis 1840 et de la guerre des États-Unis contre le Mexique. Les rebelles reprochaient aussi à leurs ennemis de ne pas appliquer les principes de la religion chrétienne, dont ils se proclamaient les garants.

En août 1848, tous les Mayas furent déchus de leur citoyenneté par le parlement du Yucatan. La guerre raciale devint totale. Deux ans après, la moitié de la population du Yucatan, soit 250 000 personnes, était morte de faim, de maladie ou des suites de la guerre. Mais 40 000 Mayas libres se cachaient dans les brousses du Quintana Roo (ouest du Yucatan). En 1858, ils s'emparèrent du fort de la ville de Balacar, qu'ils proclamèrent capitale d'un pays indépendant nommé "La Croix parlante". À la faveur d'épidémies de variole et de grippe, l'armée mexicaine occupa la capitale de la

"Croix parlante" en 1901. Les survivants mayas s'enfuirent dans la forêt et menèrent une guérilla contre la nouvelle ligne de chemin de fer, qu'ils coupèrent pendant la révolution mexicaine. L'État mexicain ne put occuper à nouveau le pays que dans les années 1930.

Au Chiapas, en 1868, un mouvement messianique d'inspiration chrétienne et de tradition maya naquit non pas à partir d'une croix parlante rencontrée dans une grotte mais autour du miracle des "pierres parlantes" de Chamula. Cette communauté Tzotzil avait été spoliée de 11 000 ha de terres entre 1830 et 1846. Le capitalisme agraire y progressait à grands pas. En 1859, après la victoire de la bourgeoisie libérale, les biens du clergé furent nationalisés, parcellisés et rachetés par les grands propriétaires aux Indiens affamés, devenus locataires individuels. Après la prise de San Cristobal de Las Casas par les tzotzil en armes et les promesses du gouvernement, l'armée occupa les villages indiens et massacra nombre de paysans.



Contre la marginalisation

Le 1^{er} janvier 1994, un millier d'Indiens en armes (de la machette à de rares fusils automatiques) occupent 6 villes du Chiapas dont San Cristobal de Las Casas, et déclarent la guerre au gouvernement mexicain sous l'égide de "l'armée zapatiste de libération nationale". Ils dénoncent le coup de grâce porté à leur survie économique et culturelle que constitue le traité nord-américain de libre-échange : "L'ALENA est l'arrêt de mort du président Salinas contre notre peuple".

Le Chiapas, région de montagnes et de forêts, est dominé par de grands propriétaires terriens qui versent un salaire journalier d'environ 20 francs aux Indiens. Nombre d'entre eux ne parlent pas l'Espagnol (Castillan), sont chômeurs, analphabètes, voire alcooliques. Ceux qui conservent un lopin de terre et qui résistent aux abus de droit, peuplent les prisons. Le racisme sévit partout. Dans le contexte du libre-échange avec les États-Unis et le Canada, la concurrence avec les fermes ultra mécanisées et disposant de milliers d'hectares dans le Middle West ou ailleurs ne pourra que contraindre les grands propriétaires à baisser les salaires déjà inférieurs à la norme nationale et à voler des terres pour les cultures spéculatives.

Le gouvernement mexicain reconnaît pour la forme l'insuffisance de la réforme agraire du

début du siècle, accuse de manipulation les réfugiés et la guérilla guatémaltèques, et fait tout de même bombarder les villages indiens ! Pourtant l'histoire des révoltes mayas au Mexique éclaire la logique du soulèvement. En effet, dans la révolte actuelle, nous retrouvons les éléments constitutifs des insurrections du passé : la mise en place d'un nouvel ordre économique, la condamnation officielle des pratiques chrétiennes-mayas, l'entraînement militaire clandestin des insurgés conduisant à un effet de surprise radical.

Un dialogue nécessaire

Les Indiens en armes ont disparu dans la jungle et dans les villages. Leur objectif à court terme est atteint : ils ont produit un effet de choc profond sur la société mexicaine et peut-être sur les autres nations amérindiennes du continent. Selon un communiqué zapatiste (Zapata fut un leader anarcho-chrétien des Indiens lors de la révolution mexicaine de 1911 à 1919) : "L'objectif primordial est de faire connaître au peuple mexicain et au reste du monde les conditions misérables dans lesquelles vivent et meurent des millions de mexicains et plus particulièrement, nous les Indiens". En témoigne la manifestation imposante de 80 000 personnes en soutien aux Zapatistes à Mexico le 12 janvier, qui a fait reculer le gouvernement.

En décidant de marcher sur Mexico, les rebelles ont déclenché une réplique massive du gouvernement. Selon les évêques du Chiapas, au moins 12 000 soldats quadrilleraient la région, tous les prisonniers indiens auraient été exécutés (certains cadavres de zapatistes ont été vus mains liées dans le dos par des journalistes), 400 personnes auraient été tuées dans les combats et les opérations de répression en une semaine. Les Zapatistes ont posé le 10 janvier des conditions à l'ouverture d'un dialogue avec le gouvernement, en particulier le cessez-le-feu simultané, le retour des militaires dans les casernes et l'arrêt des bombardements sur la population rurale. Le 12 janvier, face aux risques d'une explosion sociale généralisée, voire aux mutineries dans l'armée, le gouvernement a décidé la répression ouverte contre les communautés indiennes. Pour mettre fin à la révolte du Chiapas, le gouvernement n'a que deux solutions : le dialogue ou le génocide. En effet, les paysans zapatistes sont retournés manier la bêche dans leurs villages, à l'instar des Indiens de l'imprenable "Armée révolutionnaire du Sud" des frères Zapata. Il faudrait retirer l'eau pour attraper le poisson.

Fabrice MIGNOT (Nitassinan-CSIA)
20 janvier 1994

Lettre ouverte sur les événements du Chiapas

Le Mexique ne peut pas continuer à être gouverné de la façon dont il l'est actuellement. L'appel de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) a été entendu dans la ville de Paris. Les Amérindiens du Chiapas prennent encore une fois les armes contre la tyrannie du gouvernement. Les Maya-Tzotzil sont à la tête du mouvement armé, ce sont des hommes libres qui ont mis toute

leur confiance dans le commandant Marcos. Ce sont des hommes comme vous, comme moi, comme nous tous qui aimons et désirons la liberté.

L'EZLN a pris les armes pour récupérer ses terres, il ne défend pas les terres des autres. Les Maya-Tzotzil sont les descendants de l'illustre peuple Maya – créateur doué d'un des plus complexes systèmes d'écriture – et l'on ne peut pas parler de « d'invasion » des terres des Caciques, parce que Palenque, Bonampak, Yaxchilan, Chincultik et d'autres villes encore cachées dans la forêt tropicale témoignent de leur présence millénaire dans la région. Les Mayas actuels sont pour la plupart illettrés, l'économie féodale qui leur a été imposée par le colonialisme européen a interrompu l'évolution de leurs communautés, mais n'arrive pas à les détruire. L'Indien soumis dans la servitude, a conservé son

individualité ethnique, ses coutumes, ses sentiments pour la vie, son attitude courageuse devant la mort et sa position sage face à l'univers ; c'est pour cela que les Amérindiens ont conservé une existence sociale, un style de culture propre qui, malgré une longue léthargie, peut reprendre, tout seul et en très peu de temps, son chemin en tant que civilisation ancestrale.

L'appel de l'Armée zapatiste de libération est un appel à tous les Indiens et les pauvres du Mexique. Qu'ils soient Tzotziles, Tzeltales, ils ressentent la même oppression que les Zapotèques de l'isthme de Tehuantepec (COCEI), que les Otomies de la Sierra Gorda, les Mazatecos de Huautla de Jimenez, (terre de Maria Sabina, grande "Bruja", connue pour ses sorcelleries, ses champignons hallucinogènes), les Yaqui et les Comanches Mezcaleros de l'État de



500 AÑOS DE RESISTENCIA

Sonora et d'autres, nombreux encore, qui dans les dernières décades (de 1800 à aujourd'hui) ont souffert de cruelles batailles raciales et territoriales. Nous n'oublions pas l'infâme persécution du chef Apache Geronimo sur le territoire mexicain par la cavalerie des États-Unis, permise par le dictateur Porfirio Diaz, qui fut aussi responsable d'une des plus cruelles tueries et déportations d'Indiens Yaquis vers le Yucatan. Ni les assassinats du général Francisco (Pancho) Villa et de Don Emiliano Zapata, ni la mort par trahison du leader paysan Ruben Jaramillo et de ses femme et enfants à Tecamachalco Morelos. Nous n'oublions pas, non plus, la mort de centaines d'étudiants la nuit du 2 octobre 1968, à Tlatelolco bombardés par des hélicoptères de l'armée du gouvernement mexicain, répétée le 10 juin 1971, ordonnée par l'ancien président Luis Echeverria Alvarez. Je tiens à rappeler la lutte entreprise par les professeurs Genaro Vazquez Rojas et Lucio Cabañas Barrientos, fondateurs de l'Armée de guérilla des pauvres, morts tous les deux mais encore vivants dans le cœur des paysans.

C'est une tentative désespérée pour arrêter la souffrance, pour récupérer les terres, leurs terres. De jeunes zapatistes ont perdu la vie dans les premiers affrontements. Le problème fondamental de ces jeunes Amérindiens et de tous les pauvres du Chiapas est la faim, faim de maïs ; mais aussi la faim de terre, de justice et de liberté et la solution de ce problème dépend de l'intelligence de tous, pas seulement de la médiocrité des gouvernants. Les Amérindiens du Chiapas, légitimes propriétaires de la terre qui contient les gisements de pétrole du pays, et des fleuves qui, avec leurs barrages apportent la plus importante quantité d'électricité au Mexique, vivent exclus de la modernité, et ont développé un système d'organisation sociale qui les maintient en contact avec les éléments et phénomènes de la nature, en donnant une forme et un sens commun à leur existence. Ils possèdent aussi l'enchantement de la tradition orale, qui leur permet de transmettre de génération en génération les enseignements anciens ; les anciens Amérindiens morts pendant la guerre se transformaient en papillons. Le ciel du Chiapas se remplit aujourd'hui de glorieux papillons.

Jose Antonio Gaxiola (Mexicain, vivant en France)

Western Shoshone

Le 9 décembre 1993, les sœurs Mary et Carrie Dann de la Nation Western Shoshone ont reçu le prix "Right Liverhood Award" devant le Parlement suédois à Stockholm. Ce prix est connu en tant que Prix Nobel de la Paix Alternatif. Il a été accordé aux sœurs Dann en récompense de leurs activités et de leur combat en faveur de la reconnaissance territoriale des Western Shoshone et pour le respect du traité de Ruby Valley garantissant leur souveraineté (cf. *Nitassinan* n° 19 et n° 35 p.5 et 6). Au même moment, une délégation du Conseil National Western Shoshone, conduite par le chef Raymond Yowell, bien qu'officiellement invitée par le Dr Dieter Rogalla (membre du Parlement européen) s'est vue refuser l'entrée en Allemagne. Malgré plusieurs rendez-vous pris avec de nombreuses personnalités politiques allemandes et des membres du gouvernement, le ministre de l'Intérieur a décidé de ne pas reconnaître la validité des passeports de la Nation Western Shoshone sur le territoire allemand.

Clifford Dann libéré

Clifford Dann, frère de Mary et Carrie Dann, incarcéré après s'être opposé physiquement à la capture des chevaux de sa famille par des agents fédéraux (cf. *Nitassinan* n° 34 p.2) a été libéré.

Bien que libéré, Clifford reste sous le coup de l'accusation. Il est actuellement en liberté conditionnelle avec une période de probation de deux ans et il doit s'acquitter d'une amende de 5 000 \$. Le Western Shoshone Defense project demande de continuer d'écrire à la Maison Blanche et à Janet Reno (US Attorney General - The Justice Department, 10th street and Constitution Ave, NW - Washington DC 20530 - USA) afin que les charges imputées à Clifford Dann soient retirées de son casier et qu'il soit exonéré de l'amende. Le traité de Ruby Valley en 1863, garantissant la souveraineté et la juridiction des Western Shoshone sur leur territoire n'a jamais accordé au gouvernement US une quelconque autorité légale sur Newe Segobia, la terre traditionnelle des Shoshone.

(Sources : Western Shoshone National Council ; KOLA ; Firefly, coordination du Western Shoshone Defense Project)

UN MINISTRE CANADIEN RENONCE À SE RENDRE DANS LA COMMUNAUTÉ INNU DE DAVIS INLET

Le ministre canadien des Affaires Indiennes, Ron Irwin, a indiqué qu'il avait dû renoncer à se rendre à Usthimassiu (Davis Inlet), village isolé du Labrador. En effet, Mme Kathie Rich, chef de cette communauté innu, a refusé de le rencontrer. En janvier 1993, des adolescents innut de Davis Inlet avaient tenté de se suicider en se laissant mourir de froid après avoir inhalé des vapeurs d'essence. Ces incidents avaient mis en lumière les difficultés de nombreux villages autochtones au Canada, qui font face à de sérieux problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de violence et connaissent de forts taux de suicide.

Le projet du gouvernement canadien visant à relocaliser la communauté de Davis Inlet sur un nouveau site de la côte du Labrador, à proximité des territoires de chasse de la Nation innu, est en suspens depuis le printemps dernier. M. Irwin souhaitait rencontrer Mme Rich pour discuter de plusieurs dossiers relatifs à cette communauté. Mais sa visite s'est avérée indésirable compte tenu de la situation actuelle à Davis Inlet. En effet, le 17 décembre 1993, plus de 150 Innut avaient attaqué une maison de Davis Inlet dans laquelle un juge et plusieurs policiers de Terre-Neuve tentaient de tenir un procès. Ce juge était passé outre la décision du Conseil de Bande lui demandant de quitter l'île.

UNE INDIENNE À LA TÊTE DU BIA

Ada Deer, de la tribu Menominee du Wisconsin, militante pour la souveraineté des Tribus indiennes, a été nommée à la tête du Bureau des Affaires Indiennes par le président Clinton. Les Indiens des États-Unis mettent en elle de grands espoirs. Ada Deer prévoit de réformer de fond en comble l'administration du BIA avec l'aide des Conseils Tribaux. Lors d'une visite sur la réserve de Pine Ridge, elle a insisté sur le fait que "les terres indiennes doivent se trouver entre des mains indiennes".

CONTRE LA VENTE D'OBJETS SACRÉS

À Colorado Springs, un groupe d'une cinquantaine de personnes, composé principalement de membres de l'AIM-Colorado, a protesté contre la vente aux touristes d'objets sacrés et cérémoniels indiens, en particulier des pipes en catlinite. Certaines pipes ont été saisies par les manifestants et seront confiées à des medicine-men indiens.

LE COMBAT DES NATIONS CREE ET DENE CONTRE L'EXTRACTION DE L'URANIUM DANS LE NORD-CANADIEN

La question de l'uranium dans le Saskatchewan mobilise depuis des années les Comités de Soutien aux Nations Amérindiennes et Nitassinan en particulier. Or les récents développements de l'actualité sur le terrain nous mettent plus que jamais face à nos responsabilités. La France, en effet, par le biais d'entreprises comme la COGEMA (qui bénéficie par ailleurs d'une grande campagne publicitaire dans les médias nationaux) envisage d'intensifier ses activités d'extraction de minerai radioactif sur les terres des Cree et des Dene.



CONNAISSEZ-VOUS INFO-URANIUM ?

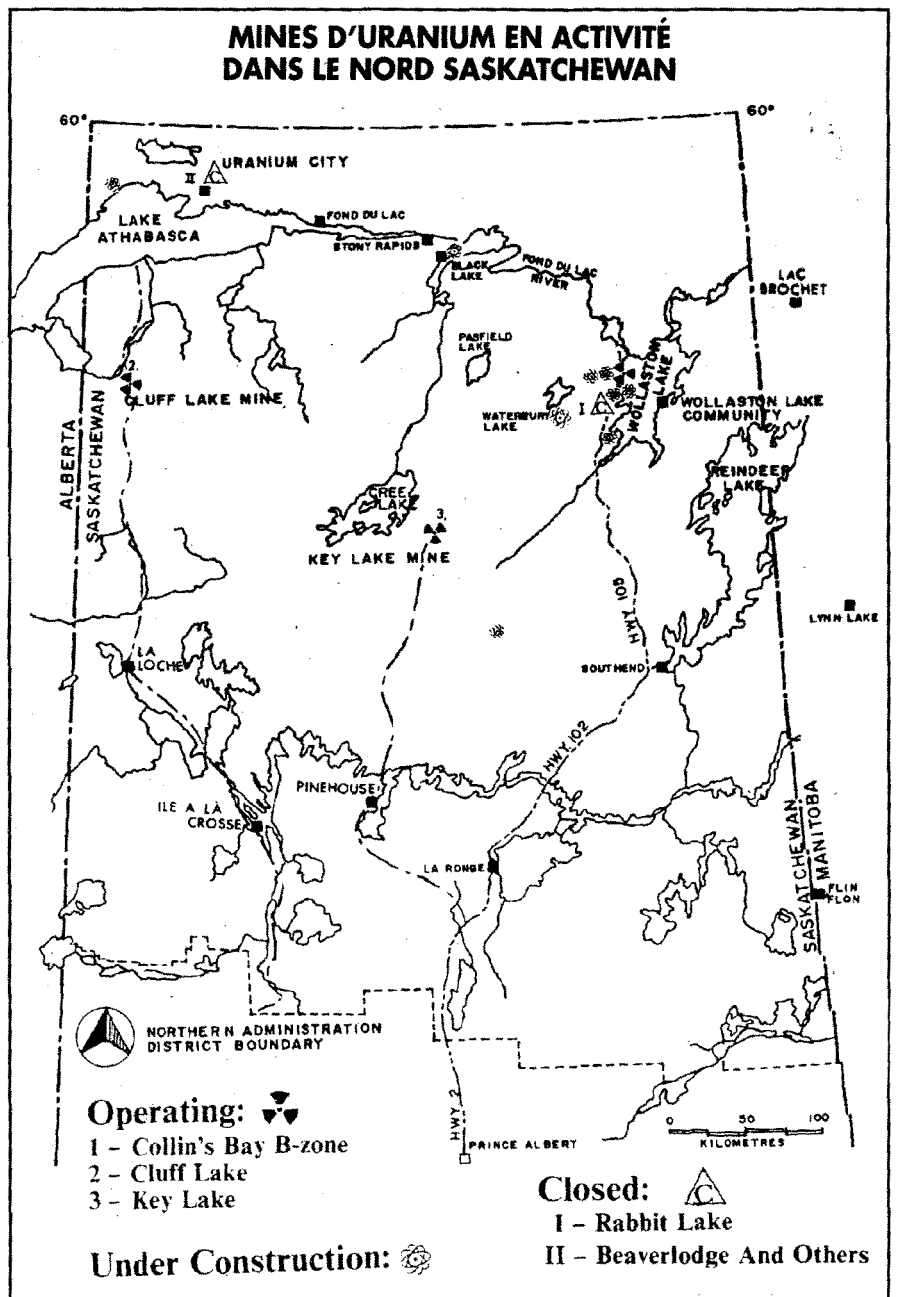
Info-uranium est le bulletin du Réseau Uranium, collectif d'associations qui luttent contre les mines d'uranium.

Info-uranium existe depuis 1984.

Info-uranium est réalisé par l'association Action Environnement-Info-uranium qui assure le secrétariat et la gestion du Réseau Uranium

Dans son numéro 33 (juillet-août 88), *Info-uranium* publiait déjà de longs extraits traduits en français du livre de Miles Goldstick, *Les voix du Lac Wollaston*, et continue régulièrement à relayer l'information en provenance du Saskatchewan. Une source incomparable de renseignements pour qui veut savoir ce qu'est l'uranium et connaître les conséquences de son exploitation en France et à l'étranger.

Abonnement à *Info-uranium*
Réseau uranium, 7 rue de l'Auvergne,
12000 Rodez - Tél. 65 42 20 07



L'EXPLOITATION DES MINES D'URANIUM AU SASKATCHEWAN

Le Canada est aujourd'hui le plus gros producteur et exportateur d'uranium du monde grâce à l'exploitation de ses mines du Grand Nord, toutes situées sur des terres indigènes, territoires des Nations Dene, Cree et des communautés Métis.

Une menace pour l'homme et la nature

Les dangers représentés par l'usage militaire de l'uranium sont évidents. On ne peut avoir oublié l'horreur d'Hiroshima et de Nagasaki.

La menace que représente « l'atome civil » ne peut être ignorée. La catastrophe de Tchernobyl l'a mise tragiquement en évidence. Les déchets nucléaires encore fortement radioactifs provenant soit des centrales nucléaires, soit des essais militaires, constituent un danger dont les populations sont maintenant conscientes.

Remarquons tout de suite que les terres indiennes, en particulier en Amérique du Nord où le nucléaire est très développé, sont des cibles privilégiées pour ces décharges dangereuses. Les gouvernements américains et canadiens comptent sur la pauvreté indienne pour forcer la main aux tribus auxquelles on a promis de l'argent. Quelques tribus ont demandé une « étude de faisabilité ». La plupart ont refusé, malgré les promesses et les tentatives de corruption. Le lien très fort qui lie les Indiens avec leur terre leur fait refuser ce genre de « développement ».

Mais la menace que représentent les mines d'uranium est généralement ignorée.

De quels types de danger s'agit-il ?

La radioactivité

Le minerai d'uranium est radioactif. Il contient en moyenne 1 % d'uranium, mais certains dépôts en contiennent plus de 10 %. Les déchets abandonnés autour des mines renferment encore 85 % de la radioactivité d'origine.



Les mines souterraines occasionnent une forte concentration de gaz radon, un sous-produit du minerai d'uranium. Ce gaz est à l'origine des cancers dont ont souffert les mineurs navajos qui ont extrait l'uranium pour la fabrication des bombes atomiques, depuis 1945 et jusque dans les années 60.

Les mines à ciel ouvert, larges de plusieurs centaines de mètres, profondes de 200 à 300 mètres, sont une catastrophe pour la nature, la faune, la flore et les populations indigènes, les vents et les eaux diffusant largement des matériaux radioactifs. Certaines mines, comme à Key Lake, au Saskatchewan, sont forcées sous le lit même des lacs ! Les animaux disparaissent, d'autres naissent avec des malformations. Les moyens traditionnels de subsistance des Indiens, la pêche et la chasse, sont mis en péril. La santé des populations du Nord-Saskatchewan est exposée. Depuis 1975, les cas de cancer, de malformations à la naissance et de maladies circulatoires se sont accrus de façon dramatique (entre 123 et 600 % pour les personnes de 15 à 65 ans).

La pollution chimique

Le procédé d'extraction de l'uranium est extrêmement polluant. Les roches contenant le minerai d'uranium sont finement concassées et mélangées à de l'acide sulfurique afin de former le « yellow cake » qui est ensuite raffiné et enrichi.

L'acide, qui n'est recyclé qu'en partie, est rejeté dans les lacs et les rivières.

Les compagnies qui exploitent l'uranium prétendent que leurs installations sont parfaitement fiables. Pourtant, la réalité dément ces affirmations. Les divers accidents survenant sur les sites miniers sont une source très importante de pollution. En 1989, la mine de Rabbit Lake déversait plus de 2 millions de litres d'eau radioactive dans Wollaston Lake. En 1990, le Congrès International sur l'Uranium rapportait que plus de 150 débordements avaient eu lieu sur trois sites miniers du Saskatchewan depuis 1980.

Terres indigènes

Pour les populations indigènes – indiennes ou métisses – un problème de fond se pose : celui de la souveraineté sur leurs terres, ces terres qu'elles occupent depuis des générations et dont elles tirent, encore aujourd'hui, leur subsistance.

Ces droits fondamentaux sont bafoués. Les terres indigènes du Nord sont considérées comme « inhabitées » par les gouvernements fédéraux et provinciaux qui ne laissent aux indigènes aucun moyen de faire valoir leurs droits.

Ces peuples du Grand Nord sont, pour la plupart, des réfugiés. Les tribus vivant plus au sud se sont vues contraintes d'émigrer vers les forêts du nord sous la pression des colons blancs. Ainsi, les Cree ont peu à peu envahi le territoire des Dene et des

Chipewyan. Les Métis, issus des unions entre femmes indiennes et trappeurs français, ont constitué une société originale. Leur tentative pour acquérir des droits territoriaux a été réprimée dans le sang à la fin du XIX^e siècle et leur leader, Louis Riel, pendu.

En 1906, un traité (Traité n°10) était signé entre les tribus du Nord Saskatchewan et la Couronne britannique. Il stipulait que : « les Indiens cédaient au Dominion du Canada, et pour toujours, tous leurs droits, titres et privilèges... » Ils conservaient pourtant leurs droits de chasse, de pêche et de piégeage.

Comme aucun des Indiens signataires du traité ne savait lire, et qu'ils étaient entièrement dépendants des interprètes officiels, on peut douter de la valeur d'un tel traité. C'est pourtant sur ce texte que le Canada se fonde pour soutenir que « tous les droits indigènes sont éteints », que le Canada est le propriétaire des terres et qu'il est en droit d'y implanter tout le



« développement » qu'il juge bon. L'Accord de Libre Échange Nord-Américain (ALENA) récemment signé ne tient pas compte des droits spécifiques des Nations indiennes et ne fera certainement qu'aggraver cette situation.

Les compagnies minières font miroiter la création d'emplois pour les communautés indigènes vivant dans la pauvreté. Mais ces créations sont en très petit nombre et portent toujours sur des emplois peu qualifiés et peu rémunérés.

Il va sans dire que les travailleurs indigènes occupent toujours les postes les plus pénibles et les plus dangereux. Brian Banjo Ratt de la Bande du Lac de la Hache déclarait en 1885 : « Je ne tiens pas à être pauvre, mais je ne veux pas détruire ma propre terre pour devenir riche ».

Monique Hameau

Si vous lisez l'Anglais

Pour en savoir plus sur la résistance contre les mines d'Uranium et le génocide dans le Nord Saskatchewan

Consultez le livre
Voices from Wollaston Lake
de MILES GOLDSTICK

Éditions WISE et Earth Embassy, 1987

Pour tout renseignement ou commandes, contactez WISE à l'adresse suivante :
WISE INTERNATIONAL, PO BOX 18-185, 1001 ZB Amsterdam, Hollande.

Quelques dates...

1926 – Découverte d'un dépôt de radium près du Lac du Grand Ours dans les Territoires du Nord (le radium est un produit dérivé de l'uranium).

1944 – À la suite de la découverte de la fission nucléaire et de son application à la bombe atomique, la course à l'uranium, produit hautement stratégique, commence.

1952-1953 – Ouverture de la mine d'uranium de Beaver Lodge, la première du Saskatchewan. Vingt-cinq mines sont ouvertes au nord du Lac Athabaska. Fondation d'Uranium City.

1974 – La filiale canadienne d'une compagnie allemande de prospection minière basée à Francfort (UG Canada) commence un travail d'exploration près de la communauté inuit de Baker Lake, dans la région appelée « Nunavut » par les Inuit, mettant en danger les troupeaux de caribous.

1975 – Ouverture de la mine de Rabbit Lake, à l'ouest de Wollaston Lake.

1977 – La Fédération des Indiens du Saskatchewan refuse de participer à l'enquête portant sur l'ouverture de différentes mines d'uranium estimant que celle-ci n'a pas pour but de déterminer « si » les mines doivent être ouvertes mais bien « comment » elles le seront.

Mars 1977 – Des Inuit de Baker Lake portent plainte pour violation de leurs droits indigènes par UG Canada. La Cour reconnaît le bien-fondé de la plainte mais autorise cependant la poursuite des travaux de prospection.

1981 – Découverte du dépôt d'uranium de Cigar Lake, estimé à 140 000 tonnes, dont la teneur moyenne en uranium est de 8 % (jusqu'à 60 % dans certaines poches !).

1981 – Fermeture des mines d'Uranium City et abandon du site : 12 millions de tonnes de déchets demeurent sur place.

Juin 1985 – Des manifestations sont organisées par des Groupes Indigènes pour la Survie. Ils établissent également un barrage sur la route de Wollaston Lake.

1987 – Le gouvernement de la province de Colombie britannique suspend l'interdiction d'exploitation de l'uranium dans la vallée de Okanagan ; interdiction décidée à la suite de la vive opposition des populations locales. Pourtant, l'opposition se situait toujours entre 77 % et 92 % en 1987.

1990-91 – Trente-trois projets d'exploration sont conduits par 12 compagnies, pour un coût de 45 millions de dollars canadiens, avec la participation de la compagnie française Amok Ltd.

Avril 1991 – Le ministère canadien de l'Énergie décide l'ouverture d'une enquête publique sur l'impact environnemental de 6 projets de nouvelles mines d'uranium ou d'extension d'anciennes mines au Saskatchewan. Il s'agit, entre autres, de :

- l'extension « Dominique-Janine » de la mine de Cluff Lake (COGEMA, Péchinat pour 80 %)
- la mine de McClean Lake (Total-Minatco Ltd France pour 70 %)
- la mine de Cigar Lake (COGEMA pour 32,6 %)

Octobre 1993 – La Commission d'enquête sur l'impact environnemental rend ses conclusions.



DES LEADERS INDIGÈNES S'OPPOSENT AU DÉVELOPPEMENT DU NUCLÉAIRE

Trois leaders indigènes du nord du Saskatchewan ont fait connaître, dans un communiqué conjoint publié le 16 novembre 1993, leur opposition au futur développement nucléaire de la province. Il s'agit de Rod Bishop, maire de Green Lake, de George Smith, conseiller à Pinehouse et de Ed Benoanie, conseiller pour la Bande du Lac de la Hache, à Wollaston Lake. Tous les trois lient leur opposition au nucléaire à la lutte pour les droits indigènes et pour le développement des ressources renouvelables.

Ces trois leaders s'opposent, en particulier, à un dépôt de déchets nucléaires fortement radioactifs dans le nord du Saskatchewan, qui avait été étudié par le Conseil Tribal de Meadow Lake. Ils attirent l'attention sur les dangers que le stockage de déchets fortement radioactifs fait courir à la santé et à

l'environnement, ainsi que sur la probabilité que, si une telle installation est construite au Saskatchewan, elle sera dans l'obligation de recevoir des déchets dangereux en provenance des États-Unis, conformément à l'Accord de Libre Échange Nord-Américain (ALENA). Le transport et le stockage de ces déchets représenteraient un sérieux danger.

Ils expriment leur inquiétude à l'idée qu'un tel projet ait été proposé sur des terres occupées par des Indigènes. Pourquoi, demandent-ils, les Indigènes doivent-ils prendre des risques pour leur santé et leur environnement, alors qu'ils ne sont en aucune manière à l'origine de ces déchets ? Smith et Bishop, tous deux Métis, présentent la résolution votée par la Société des Métis du Saskatchewan à Buffalo Narrows qui marquait l'opposition des Indigènes à de tels projets. Benoanie lance un appel à la Fédération des Nations Indiennes du Saskatchewan afin qu'elle prenne position à propos de la décharge.

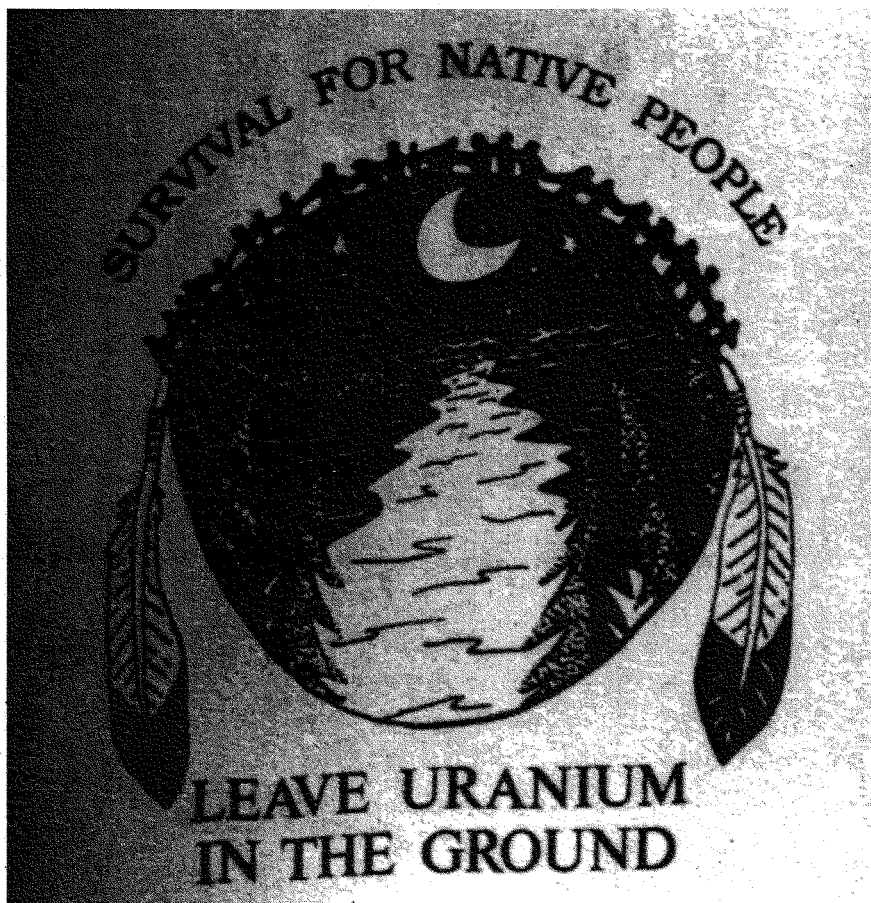
Appel au gouvernement du Saskatchewan

Les trois leaders indigènes font aussi remarquer que le projet créerait peu d'emplois par rapport au capital investi. Ils font appel au gouvernement du Saskatchewan pour qu'il reconnaisse les droits indigènes, en particulier ceux du gouvernement autonome, pour qu'il fournisse au peuple indigène les moyens d'assurer son bien-être économique par la reconnaissance d'une base territoriale et du contrôle des ressources naturelles (notamment les droits de coupe sur les forêts).

Bishop, Smith et Benoanie demandent au gouvernement du Saskatchewan de s'en tenir aux conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement menée conjointement par l'État fédéral et la province (voir les principales recommandations de cette étude dans le rapport du groupe français « Coopération Uranium »). Ils maintiennent leur opposition aux mines d'uranium, pour des raisons à la fois écologiques et économiques, mais ils acceptent le rapport établi à la suite de l'étude qu'ils considèrent comme un compromis. Ils expriment leur inquiétude à propos des récents commentaires faits par le Premier ministre de la Province du Saskatchewan, M. Romanow : ce sera au ministère de décider s'il suivra ou non les recommandations de la Commission chargée de l'étude d'impact.

Les trois leaders indigènes expriment aussi l'espoir que la commission d'évaluation des risques environnementaux chargée de la mine de Rabbit Lake, qui a étudié des projets d'exploitation sous Wollaston Lake, prendra soigneusement en compte le premier rapport de la Commission. Le fait que la Commission ait refusé le projet "Midwest Joint Venture", pour des raisons à la fois économiques et environnementales, est très significatif. Les mines envisagées à Wollaston Lake auraient mis en danger un très grand lac et son environnement. Ed Benoanie, qui est très impliqué dans les questions de protection de la nature au sein de la Bande du Lac de la Hache, est particulièrement inquiet à propos de ces mines.

*Texte transmis par le "World Uranium Hearing",
Traduction Monique Hameau*



UN RAPPORT DU GROUPE FRANÇAIS « COORDINATION URANIUM »

Au cœur des prairies canadiennes, dans la province du Saskatchewan, vivent les nations Cree, Métis et Dene. Leurs ressources traditionnelles sont la chasse et la pêche. Leur environnement naturel est depuis toujours la toundra, la forêt, les lacs et les rivières.

Mais dès 1968, dans ces régions jusqu'alors préservées, la compagnie française Amok, formée par la COGEMA, la Compagnie Mokta et Pechiney, découvrait le gisement d'uranium de Cluff Lake, mis en exploitation en 1980. D'autres gisements ont été découverts par la COGEMA, dont Cigar Lake, particulièrement important par la quantité d'uranium exploitable et sa teneur très élevée (10 à 20 %)

Cigar Lake est en cours d'exploitation mais d'autres projets ont été présentés aux gouvernements fédéraux et provinciaux malgré une forte opposition locale : le lac Mac Clean, Midwest Joint Venture et le prolongement « Dominique/Janine » de la mine de Cluff Lake.

Le 29 octobre, une étude d'impact menée conjointement par les gouvernements fédéraux et provinciaux déconseille fortement l'extension minière. Des trois projets, seul le prolongement de Cluff Lake a été approuvé mais à condition de respecter 16 clauses contraignantes parmi lesquelles le partage des revenus avec les populations concernées, des garanties financières pour couvrir les futurs frais d'arrêt d'exploitation, un respect des taux maximum de radioactivité fixés par le CIPR, une étude épidémiologique sur les travailleurs actifs ou ayant été actifs dans les mines, etc.

Le conseil de réexamen pour l'évaluation de l'environnement chargé de l'étude d'impact a également soulevé la question de l'utilisation possible de cet uranium à des fins militaires. D'autre part, bien que le problème des déchets nucléaires ne fasse pas partie du mandat de ce réexamen, le Conseil a jugé nécessaire de débattre de cet aspect de l'industrie nucléaire.



Lettre aux responsables de l'environnement du Canada et de la Province du Saskatchewan

Madame, Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai pris connaissance de la situation très préoccupante des communautés Cree, Dene et Métis du Saskatchewan du Nord où trois projets d'exploitation sont en cours d'examen : l'extension Dominique/Janine de Cluff Lake, le projet du lac McLean et le Midwest Joint venture.

Le rapport de la commission d'enquête sur l'évaluation des risques pour l'environnement a révélé de graves lacunes. L'exploitation de l'uranium, telle qu'elle est prévue :

- 1. met en péril la santé des résidents. Des rapports récents, tels que le BEIR V des États-Unis, ont conclu que la radiation atomique est bien plus préjudiciable qu'on ne l'avait précédemment estimé ;*
- 2. menace la flore, la faune et les ressources naturelles. Au Canada, le total des déchets stockés sur les sites est estimé à 175 millions de tonnes. En 1990, le Congrès international sur l'uranium rapportait que plus de 150 débordements avaient eu lieu sur trois sites miniers au Saskatchewan depuis 1980 ;*
- 3. encourage l'utilisation du nucléaire pour l'armement. Aucun moyen n'existe pour empêcher l'utilisation de l'uranium provenant du Canada à des fins militaires.*

Je soutiens le travail de la commission d'enquête et vous demande :

- d'appliquer les recommandations de la Commission permettant une étude complète sur la santé des résidents,*
- de tout mettre en œuvre pour stopper l'emploi de l'uranium dans les applications militaires mondiales,*
- d'étendre le mandat de l'examen d'évaluation de l'environnement aux projets de la rivière McArthur et de Cigar Lake.*

Je tiens à rappeler que les problèmes liés à l'extraction de l'uranium sont similaires dans le monde entier (France, Australie, Afrique, Amérique du Sud).

J'espère que vous considèrerez sérieusement les questions que je vous soumetts et que vous prendrez rapidement les mesures nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Copie de cette lettre à adresser, avec vos noms, adresse et signature, à :

- Sheila Copps, Minister of the Environment -
House of Commons - Ottawa, Ontario - Canada K1A 0A6
ou - Berny Wiens, Minister of the Environment
c/o Malcolm Ross, Environmental Assessment Branch,
Saskatchewan Environmental and Resource Management
3085 Albert Street, Regina, Saskatchewan, Canada, S4S 0B1

Résolution à propos des effets de l'industrie nucléaire sur les peuples indigènes

Lors de la Conférence Européenne sur les Questions Indiennes qui s'est tenue à Trondheim (Norvège) en Juillet 1993, la résolution suivante a été adoptée. En voici le texte.

La réaction des industriels a été vive : « Ce rapport pourrait être le commencement de la fin pour l'industrie dans la province », a déclaré un des responsables d'« Uranium Saskatchewan ».

Bien que les résultats dus à la mobilisation des habitants et au soutien international soient encourageants, la pression sur les gouvernements fédéraux et provinciaux doit être maintenue, en particulier par des lettres adressées à ces deux instances. Une coordination s'est établie entre différentes associations en vue de faire circuler l'information et de mener des actions communes.

En France, les mines d'uranium du Limousin sont les plus anciennes et les plus importantes par la quantité de minerai extrait et traité. Après extraction, la réhabilitation des sites proposée par les exploitants français (dont la COGEMA, à Bessines) ne répond pas aux critères d'autres pays déjà confrontés à ce problème. Des projets de stockage de déchets provenant de la fabrication du combustible nucléaire ont été proposés dans d'anciennes mines.

Des liens ont donc été tissés entre le Limousin et le Saskatchewan.

Il est important de souligner que les problèmes liés à l'extraction de l'uranium sont similaires dans tous les pays où des mines sont exploitées, en France, mais aussi en Afrique, en Australie, en Amérique du Sud.

Groupe français de coordination Uranium / Saskatchewan

Lydia Charcellay, Christine Frigoli,

Dominique Léonard

NDLR. La Commission recommande un ajournement à au moins cinq ans du projet de Mac Lean Lake. Ce laps de temps devrait permettre d'avancer la recherche sur le traitement des déchets, la collecte de plus amples informations sur la santé des membres de la communauté, d'accroître les opportunités d'emplois des habitants du Nord par l'éducation et la formation, de discuter des problèmes plus généraux et des effets cumulatifs de la radioactivité sur les plans biophysique et socio-économique.

Le projet « Midwest Joint Venture » a été jugé inacceptable tel qu'il a été présenté à la Commission car ses aspects positifs ne compensent pas ses risques potentiels.

ATTENDU QUE la 9^e Conférence des Groupes de Soutien Européens aux Peuples Indigènes, appelée « Conférence Européenne sur les Questions Indiennes », s'est tenue sur les terres du peuple Sami du 14 au 17 juillet 1993, ce peuple ayant été sévèrement affecté par l'accident du réacteur nucléaire de Tchernobyl survenu en avril 1986, et que les peuples indigènes sont les principales victimes de la chaîne nucléaire - depuis la prospection et l'exploitation des mines d'uranium jusqu'aux essais d'armes atomiques et au stockage des déchets nucléaires ;

ET ATTENDU QUE les effets de la prospection et de l'extraction de l'uranium, les dépôts de déchets nucléaires et les essais d'armes atomiques ont contaminé et continueront à contaminer le territoire des peuples indigènes par la radioactivité et les métaux lourds, sans égards pour les droits territoriaux de ces peuples, leur vie, leur culture et les écosystèmes au sein desquels ils vivent ;

ET ATTENDU QUE le moratoire sur les essais d'armes nucléaires est peu sûr et basé sur une contrainte mutuelle plutôt que sur la sécurité des personnes, et compte tenu de la nature incontrôlable de la guerre et de la nucléarisation qui expose le monde au danger des radiations ;

ET ATTENDU QUE le gouvernement finlandais prévoit la construction d'un 5^e réacteur nucléaire alors que des formes alternatives d'énergie sont envisageables afin de préserver les territoires indigènes et la Finlande elle-même ;

ET ATTENDU QU'il y a actuellement un « boom » sur les mines d'uranium dans le Nord du Saskatchewan, au Canada, où 12 nouveaux projets miniers, incluant 4 nouvelles usines d'uranium, font actuellement l'objet d'enquêtes gouvernementales ;

ET ATTENDU QUE le dépôt de combustible nucléaire usagé et de déchets nucléaires hautement radioactifs est devenu un problème crucial, et que le gouvernement des États-Unis a choisi les territoires indigènes pour le stockage de ces déchets, tels que le site de Yucca Mountain sur le territoire des Western Shoshone ;

ET ATTENDU QUE des études scientifiques rigoureuses, aussi bien que la simple observation, ont montré à maintes reprises que les effets de l'industrie nucléaire sur les peuples indigènes ont été si dévastateurs qu'il n'y a aucune raison de considérer l'énergie nucléaire comme une énergie

propre et saine, mais plutôt comme une source de destruction pour toute forme de vie existant sur la Terre-Mère ;

ET ATTENDU QUE des millions de personnes dans le monde « moderne » utilisent l'électricité produite par des centrales nucléaires, complètement inconscientes des effets de la chaîne nucléaire, et que de nombreuses personnes ont une croyance aveugle en la propreté et la salubrité de l'énergie nucléaire, rendant à la fois les individus et les gouvernements responsables de la destruction causée par l'industrie nucléaire ;

NOUS, les participants à la 9^e réunion des groupes de soutien européens aux peuples indigènes comprenant les représentants de 30 peuples et gouvernements indigènes et les participants venant de 25 pays : Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Guatemala, Italie, Luxembourg, Hollande, Norvège, Panama, Pérou, Pologne, Slovaquie, Suède, Suisse, Grande-Bretagne et États-Unis,

AVONS, EN CONSÉQUENCE, RÉSOLU QUE :

- Le racisme environnemental et le colonialisme nucléaire, à des fins militaires ou civiles, doivent être condamnés sous toutes leurs formes ;
- Il est de première importance d'attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur l'interdépendance des questions indigènes et du danger du nucléaire ;
- Les droits territoriaux de tous les peuples indigènes doivent être garantis, en particulier ceux des Dene et des Cree du Nord du Saskatchewan, Canada, où l'exploitation de l'uranium doit être arrêtée ;
- Les projets de stockage de déchets nucléaires sur le territoire des Western Shoshone doivent être abandonnés ;
- La Finlande doit abandonner la construction d'un 5^e réacteur nucléaire et doit au contraire poursuivre une politique énergétique basée sur la conservation et les énergies renouvelables ;
- Toutes les armes nucléaires doivent être neutralisées et les essais d'armes nucléaires arrêtés.

Résolution présentée par « Big Mountain Action Group Frankfurt » et « Incomindios » (Suisse) et adoptée à l'unanimité.

Traduction Monique Hameau



Groupe de rédaction de la résolution concernant l'uranium (Trondheim, Norvège, juillet 1993)

© S. Ziebart

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LES NATIONS AMÉRINDIENNES

Organisée en France le 16 Octobre 1993 par Nitassinan-CSIA, cette journée était, cette année, consacrée au problème de l'uranium.

À cette occasion, Nitassinan-CSIA a eu le plaisir d'accueillir trois membres du « World Uranium Hearing », un organisme international qui coordonne l'opposition à la menace nucléaire sous toutes ses formes, en particulier en ce qui concerne les Peuples Indigènes. Voici de larges extraits de leurs interventions.

Mayra Gomez, Aymara de Bolivie

Nos frères des trois Amériques partagent une chose essentielle : l'amour de la Terre. Nous avons une vision du monde et de l'environnement qui nous est propre. Dans notre langue, il n'y a pas de mot pour « environnement ». Nous disons « Pacha Mama », c'est-à-dire la Terre-Mère.

On a l'habitude de parler de 1492 parce que c'est en ce moment l'anniversaire de la « découverte ». Je vais vous parler d'une forme plus récente de colonialisme qui met en danger les peuples indigènes, et toute forme de vie sur la terre.

Beaucoup de personnes ignorent que l'uranium qui a servi à fabriquer les bombes qui ont explosé sur Hiroshima et Nagasaki a été exploité sur des terres indigènes. Les mineurs navajo qui ont travaillé dans ces mines souffrent encore aujourd'hui des conséquences des radiations. C'est dans la communauté navajo que les cas de stérilité chez les jeunes femmes et les cas de décès chez les nouveau-nés sont les plus nombreux aux États-Unis. Entre 1952 et 1957, les Anglais ont fait exploser des bombes atomiques sur les terres de sept nations aborigènes d'Australie. Ils n'ont jamais demandé l'autorisation aux peuples aborigènes, qui n'ont jamais été avertis des conséquences des radiations. Cela commence dès le processus d'explora-

tion. C'est la même chose en Colombie, en Argentine et au Chili. En Bolivie une exploitation a été engagée secrètement. Les forages atteignent les nappes phréatiques et contaminent l'eau qui est la source de la vie, ainsi que la terre, les animaux et les plantes.

Nous, les peuples indigènes, nous avons une vision holistique de la vie et de notre Mère la Terre. Nous disons que nous sommes la forêt, nous sommes les arbres, nous sommes les plantes, ce sont nos frères et nos sœurs. Les différentes phases de la chaîne nucléaire ont touché les peuples indigènes d'une manière ou d'une autre. Il n'y a rien de propre ni de sûr dans l'énergie nucléaire.

En Amérique centrale et du Sud, nous sommes la cible à la fois du début et de la fin du processus nucléaire, et nos



frères et nos sœurs du Nord ont payé un tribut encore plus lourd. Des mines et des centrales existent sur le territoire de la Nation Pueblo, de la Nation Dene, Cree, Shoshone. Le plutonium affecte la Nation Yakima, des pièces d'armement nucléaire sont assemblées sur le territoire de la Nation Comanche, les essais nucléaires sont effectués sur le territoire de la Nation Shoshone, on a fait exploser des bombes aux Iles Marshall et en Polynésie française, et on veut enterrer des déchets sur le territoire de la Nation Lakota.

Notre droit à l'autodétermination en tant que peuples indigènes n'est pas

assez affirmé. Les nations indigènes sont victimes du fait qu'elles ont été dépossédées de leurs terres, dans certains cas par un déplacement forcé, comme pour les Iles Bikini. Il y a une contamination directe des êtres humains, mais aussi une destruction des sites sacrés. La destruction écologique qui s'en est suivie a brisé la cohésion sociale nécessaire à la survie des peuples et la relation matérielle et spirituelle à la Terre qui constitue notre survie. Les peuples indigènes doivent être autorisés à exercer librement leurs droits sur leurs territoires. Non seulement le nucléaire tue nos enfants, nos familles et notre culture, mais il va tuer vos enfants et votre culture, parce qu'il ne connaît pas de frontières.

Laissons l'uranium dans la terre !

Günther Wippel, du « World Uranium Hearing »

Mayra a posé la question essentielle : à qui appartient la terre ? Le gouvernement canadien se déclare le propriétaire de la terre, mais les Cree, les Déné, les Métis du nord du Saskatchewan affirment qu'ils n'ont jamais vendu leur terre ni au Canada, ni à la province du Saskatchewan, ni aux Anglais.

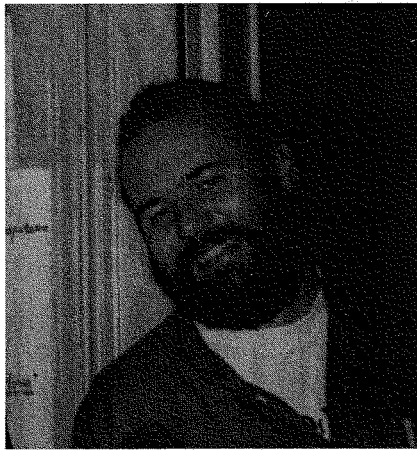
Dans le nord du Saskatchewan vivent à peu près 30 000 Amérindiens. Dans le sud, ce sont les Cree et au nord les Dene. Ces Indiens ont gardé leur mode de vie traditionnel, chasse, pêche et cueillette et la trappe des animaux à fourrure. La région est beaucoup trop froide pour y pratiquer l'agriculture et les activités traditionnelles constituent le seul moyen de subsistance pour ces populations. Le gibier et le poisson sont fumés, et le riz sauvage constitue une nourriture essentielle. En été, beaucoup de ces Indiens se déplacent vers le nord pour chasser et pêcher. Le gouvernement et les grosses sociétés se permettent de dire que ce territoire est vide. Ils ne savent pas, ou plutôt ils ne veulent pas savoir que des Indigènes vivent sur ces territoires et qu'ils utilisent la terre, dans cette région du Nord, de la seule façon possible.

Leur taux de chômage est de 80 à 90%. Le niveau d'instruction dont ils peuvent bénéficier est très bas. Pour aller au lycée, il doivent se rendre dans le Sud. Ils sont donc obligés d'aller dans des pensionnats. Ils ne peuvent retrouver leur famille qu'une fois par an. Dans le Nord, il n'y a que trois catégories de métiers possibles : l'accompagnement des touristes qui veulent pratiquer la pêche, le travail de bûcheron et le travail dans les mines d'uranium. L'uranium a été découvert au Saskatchewan dans les années 40. Vers 1970, on a découvert de l'uranium dans d'autres parties du Saskatchewan. Trois nouvelles mines ont été ouvertes à Cluff Lake dont une société française est propriétaire, à Key Lake, possédée par une société allemande et à Rabbit Lake, possédée par le Canada. La mine de Cluff Lake n'est pratiquement plus en exploitation, mais les sociétés françaises sont impliquées dans des projets pour exploiter de nouvelles mines. Actuellement, il y a douze projets de mines.

Naturellement, les compagnies prétendent que les mines sont sans danger, qu'il n'y a aucun problème de sécurité. Quand on exploite l'uranium, des quantités énormes de déchets sont laissées sur place et ces déchets sont toujours radioactifs. Ils contiennent encore 85 % du taux de radioactivité. Tous ces matériaux sont laissés à l'air libre autour des mines et la pluie propage la radioactivité. On utilise de l'acide sulfurique, et des métaux lourds sont dispersés dans la nature. Tout cela s'infiltre dans le sol polluent les cours d'eau et contaminent les poissons et le gibier que consomment les Indiens.

On entend parler de temps en temps de rapports sur les effets de l'uranium sur la santé. Ainsi, on remarque une augmentation du nombre des cancers et de la mortalité néonatale. On remarque aussi chez les animaux un nombre élevé de cancers et de malformations. Mais les habitants du Saskatchewan n'ont pas les moyens de demander une étude objective et indépendante, sur les répercussions médicales et environnementales. Ainsi les propriétaires des mines peuvent continuer à taire la vérité.

Au début de l'exploitation, il y a dix ans, une enquête d'utilité publique fut effectuée. Les Indiens ne furent pas



écoutés ni consultés. Ils n'avaient aucun recours, aucun moyen de porter plainte, si bien qu'en 1988, ils entreprirent le blocus d'une route pendant une semaine mais cette action déboucha sur un échec.

Des enquêtes publiques ont lieu actuellement à propos des douze projets de mines. J'ai pu assister à certaines d'entre elles. J'ai pu constater que les sociétés françaises sont impliquées majoritairement dans ces projets. Il m'est venu récemment à l'idée que ces sociétés avaient eu des problèmes en France même. Il y a quelques années, la commission internationale de protection contre les radiations a déclaré que le taux de radiations de certaines mines installées en France dépassait les limites autorisées. La France a nié que ce dépassement ait eu lieu. Cette information provient d'une fuite dont nous avons eu connaissance lors de la réunion de la commission internationale sur les radiations.

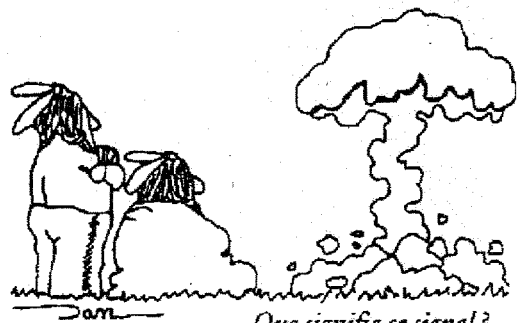
Les compagnies françaises sont très intéressées par les mines du Saskatchewan. Elles sont actionnaires dans la plupart des projets qui doivent y être développés. Cette fois, le peuple Cree et le peuple Dene se sont exprimés très clairement et ont fait connaître officiellement leur opposition. On leur a répondu qu'il y aurait des emplois pour eux. On a pensé qu'en leur promettant des retombées économiques, on obtiendrait leur accord. Mais les Indiens savent bien maintenant à quoi ils s'exposent. Voici leur communiqué :

« Le gouvernement prétend qu'il possède la terre. Il a vendu les droits sur les ressources. Mais nous n'avons pas renoncé à notre droit sur cette terre, ni au droit de vivre de cette terre, ni à nous gouverner. Les prétentions de

l'industrie minière de l'uranium ne devraient pas être acceptées jusqu'à ce que les gouvernements du Canada et de la province du Saskatchewan aient reconnu officiellement le droit du peuple Dene à l'autodétermination et sa participation en tant que partenaire égal à l'aménagement de ses ressources et à la protection de l'environnement ». Je voudrais conclure sur ce que j'appelle la « connexion française ». Cette année, lors des auditions publiques, à Saskatum, la COGEMA était représentée par Michel Boissonnet, l'un de ses principaux dirigeants. Une autre personne invitée, Ramon Defargeau, représentait le Front de Libération de la Polynésie Française. Il a salué M. Boissonnet comme s'il le connaissait personnellement. Les personnes présentes se sont demandées comment ce Tahitien connaissait ce grand directeur des mines d'uranium du Saskatchewan. Elles le lui ont demandé et le Tahitien a répondu : « Demandez-le à M. Boissonnet ».

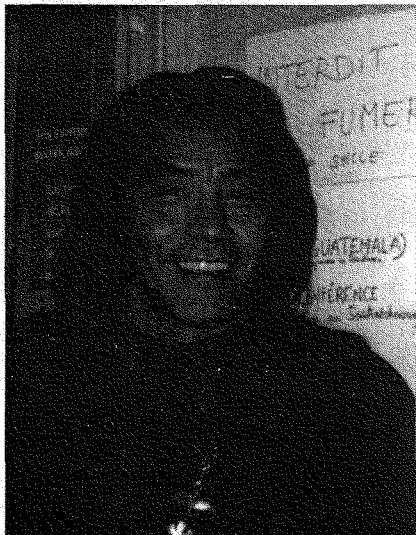
M. Boissonnet avait été responsable des travaux de forage à Mururoa où la France fait des essais nucléaires. Donc, la connexion était très claire. L'uranium extrait dans le nord du Saskatchewan et qui menace la vie et la culture traditionnelle des peuples Cree et Dene est transformé en armes nucléaires que l'on fait exploser à Mururoa où il menace la vie et la culture traditionnelle du peuple Tahitien.

La France est l'un des premiers promoteurs d'énergie nucléaire dans le monde. Que ce soit pour les essais nucléaires ou pour l'utilisation de l'uranium à des fins civiles, la France est en première ligne. Il est nécessaire que l'on sache d'où vient cet uranium. Dans la plupart des cas, cet uranium vient des terres indiennes et avant même que l'uranium n'arrive en France, les peuples amérindiens en ont souffert.



Que signifie ce signal?
- C'est le dernier mot...

Tom Lablanc Dakota Sisseton-Wahpeton



Il y a dans le monde plus de 3 000 nations indigènes opprimées par moins de 200 États-Nations. Il y a entre 250 et 300 millions d'indigènes. Mais en réalité nous n'avons aucun droit ; personne parmi nous ne peut exercer ses droits.

Dans certains pays comme la Bolivie et le Guatemala les indigènes constituent la majorité de la population. Aux États-Unis, nous représentons moins d'1 % de la population. La seule différence, c'est qu'il y a d'un côté une minorité opprimée et de l'autre une majorité opprimée.

Je rencontre des gens qui pensent que les Indiens sont des primitifs. Les gens nous voient comme des sauvages, comme si nous n'avions pas de pouvoir, comme des pauvres, alors que c'est tout le contraire. La vraie intelligence en ce monde, la sagesse des siècles et des siècles depuis des temps immémoriaux, le pouvoir de communiquer avec des forces inconnues, tout cela reste en notre possession.

La radioactivité, c'est invisible. Pourtant, je peux la voir. Je la vois dans chaque bébé qui naît avec des malformations. Je la vois dans ceux qui meurent du cancer et de leucémie.

Dans le monde d'aujourd'hui, la réalité des peuples indigènes, qu'on appelle « Tiers-Monde », est de « payer l'addition ». Si la société était vraiment démocratique et prenait en considération ceux qui disent « non » au nucléaire, nous pourrions mieux profiter des ressources naturelles, du soleil qui brille partout et pour tout le monde, et du vent qui souffle partout dans le monde.

Mais dans ce monde moderne et tordu, c'est trop cher, et ils disent qu'ils ne savent même pas s'en servir.

Nous devons nous rendre compte que nous sommes six milliards d'êtres humains. Les traces de nos pas sont trop lourdes sur la terre. Je suis ici pour signifier que nous sommes une seule nation, parce que le monde n'est qu'un. Ils sont en train de nous tuer. La radioactivité est là. Elle a été libérée de son cadre naturel. Il a fallu à notre Mère la Terre des milliards d'années pour la produire, et maintenant, nous la voyons couler dans nos rues, sur nos autoroutes, flotter au-dessus de nos têtes. Elle est dans l'eau, partout.

Tout le monde dit : « Nous sommes d'accord avec les Droits de l'Homme ». Pendant ces 12 dernières années, nous avons essayé d'obtenir une déclaration des droits indigènes aux Nations Unies. Ils ne veulent même pas nous reconnaître comme peuples. Devons-nous attendre la justice des États-Nations, alors que ce sont eux qui nous oppriment depuis des siècles ?

On doit ramener l'humanité à la vie, toutes les formes de vie. On doit reconnaître à cet arbre le droit de vivre. C'est à nous de prendre le contrôle de nos vies. Le pouvoir est dans le peuple. Nous devons avoir le courage de corriger ce qui va mal. Ce sera difficile, je vous le garantis. Les nôtres vont continuer à mourir, de plus en plus. Justement, l'autre jour, j'ai appris qu'un indien avait été tué pour l'empêcher de témoigner. N'avons-nous pas lu dans les journaux les massacres d'Indiens en Amérique du Sud. Qu'est-ce qui a changé depuis tous ces siècles ? Cela va-t-il changer demain, si nous ne le faisons pas nous-mêmes ?

Nous devons réaliser que nous sommes des « êtres à deux jambes » qui veulent un futur, qui veulent une « bonne vie ». Nous devons le faire. Nous devons utiliser nos esprits, nous devons nous unir et réaliser que nous sommes les enfants de la même mère. La vie est partout, nous sommes tous parents.

Il y a un grand trou dans le toit de notre planète et la malédiction est en train de tomber sur nous tous. Il y a des problèmes partout dans le monde, mais nous, nous en sommes particulièrement affectés.

Ce que je pense et que je voudrais partager avec vous, c'est que vous ne devez pas vous décourager. Cela va prendre

du temps. Chaque fois que vous regardez le soleil, chaque fois que le vent souffle, chaque fois que la pluie vous fouette le visage, partout où vous vous trouvez, vous devez réaliser que vous n'êtes pas seuls, que c'est notre monde. S'il n'y a plus de nations indiennes, l'exploitation de la terre va se poursuivre. Si vous voulez l'harmonie dans le monde, il y a un pas à faire. Tout cela n'est pas accidentel, notre exclusion du monde est intentionnelle. Ramenez-nous dans ce monde parce que nous avons beaucoup à donner. Cette négation doit prendre fin. Cela a concerné les 500 années passées ; moi je regarde vers les 500 années qui viennent. Maintenant, je pense que nous allons nous unir en un seul esprit.

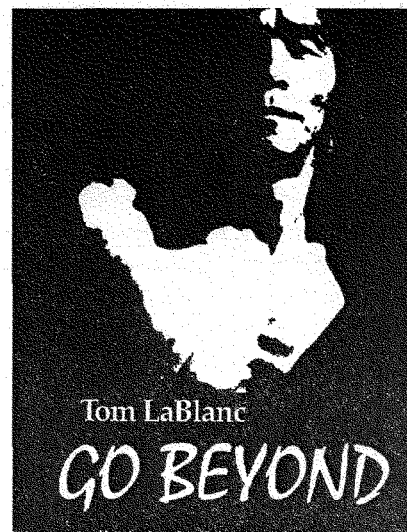
Nous sommes les Indiens, mais nous appartenons au XX^e siècle. Les Indiens d'aujourd'hui sont aussi modernes que n'importe qui. Notre culture est belle, nous avons une histoire riche et nous sommes vivants maintenant. Pourquoi sommes-nous invisibles ? Je veux que mon peuple soit libre, je veux retrouver ma nation, je veux donner un futur à mes enfants, je veux qu'ils aient une « bonne vie ». Mais nous avons besoin de votre aide. Je ne le dis pas pour vous inspirer de la pitié, je le dis dans un grand désespoir.

Au nom de chaque Indien mort, cela doit s'arrêter. C'est à nous de l'arrêter. Plus de nucléaire ! Laissez les Indiens vivre libres ! Merci.

Traduction Monique Hameau

Les textes et poésies de Tom Lablanc ont été publiés dans une édition bilingue anglo-allemande :

Go Beyond de Tom Lablanc, Édition Big Mountain AKgruppe e.v. 1992 (19,80 DM) À commander à Big Mountain Aktionsgruppe, Klenzestr. 5, 8000 München Allemagne Frohschammerstr. 14, D-80807 Munich, Allemagne (règlement par mandat poste international).



BILAN DES ACTIONS DE SOUTIEN AUX NATIONS CREE ET DENE DU SASKATCHEWAN

En 1990, ce fut le premier contact entre des membres de Nitassinan-CSIA et une représentante Cree du Saskatchewan Judy Bird, membre du SOS (Survival Office Saskatchewan). Elle s'était rendue à Munich, en Allemagne, pour informer les comités de soutien européens des conséquences des mines d'uranium sur les communautés amérindiennes et leurs territoires.

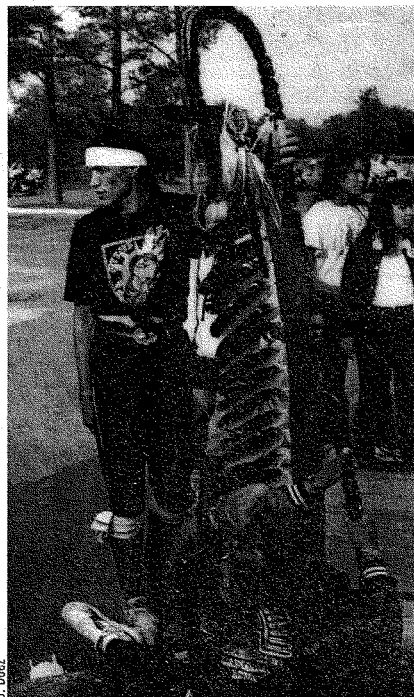
Le 10 décembre 1990, décrété « Journée internationale des Droits de l'Homme » par l'ONU, Nitassinan-CSIA a organisé un rassemblement de soutien aux revendications des nations amérindiennes du Canada (Innu, Mohawk, Cree, ...), devant l'ambassade Canadienne, à Paris. Une délégation a été reçue par un attaché de l'ambassade et plusieurs résolutions ont été remises à l'attention des officiels canadiens. Deux de ces résolutions concernaient les peuples du Saskatchewan : « les revendications territoriales du peuple Dene », présentée par Robert Pac au nom du MRAP, et « les mines d'uranium dans le Nord Saskatchewan », présentée par Catherine Jeyakumar pour le CSIA.

En 1991, deux membres de Nitassinan ont traversé le Saskatchewan, d'Est en Ouest, lors de la Sacred Run 1991-Canada (Course sacrée pour la Terre et la Vie), ils ont pu entendre les témoignages du maire et de plusieurs habitants de la communauté Métis de Green Lake, qui exprimaient leurs inquiétudes sur le développement des mines d'uranium ainsi que les conséquences de celles-ci sur leur existence.

En juillet 1993, à Trondheim (Norvège) lors de la « Conférence Européenne pour les Questions Indiennes » (cf. N°35, pages 30 et 31) un membre de Nitassinan a participé au groupe de travail sur les mines d'uranium dirigé par Miles Goldstick de l'association WISE, spécialiste de la situation au Saskatchewan et auteur du livre : « Voices from Wollaston Lake ». À cette commission de travail étaient également présents Mayra Gomez

(Aymara) du World Uranium Hearing (WUH) et Tom Lablanc (Dakota) membre de l'American Indian Movement et de l'Indigenous Uranium Forum (IUF). La France étant directement impliquée dans l'extraction de l'uranium au Saskatchewan et dans les divers projets d'expansion minière, Nitassinan s'est proposé de lancer le plus tôt possible une campagne d'information au niveau national sur ce sujet.

Le représentant de Nitassinan-CSIA a également participé à la rédaction de la résolution sur l'effet de l'uranium sur les Nations Amérindiennes et son danger au niveau mondial. Cette résolution, présentée à la fin de la conférence



Andrew Bigsmoke, Cree du Saskatchewan lors de la Sacred Run 1991, Canada

par l'association WISE, secondée par « Big Mountain Aktionsgruppe » de Francfort, a été adoptée à l'unanimité par les représentants de 25 pays, membres des comités de soutien européens et représentants des peuples et des gouvernements indigènes de l'ensemble du continent américain.

Fin août-début septembre, l'équipe de Nitassinan a débuté la campagne d'information et d'action en soutien aux Nations Cree et Dene du Saskatchewan (traduction des documents transmis, contact à ce sujet avec nos amis de l'association antinucléaire « Stop-Nogent », collecte d'informations sur la COGEMA, envoi d'une lettre officielle de notre association au panel qui devait statuer sur les effets environnementaux des 3 nouveaux projets de mines : McClean Lake, Midwest Joint Venture et l'extension « Dominique-Janine » de la mine de Cluff Lake, élaboration d'une pétition pour servir de support à cette campagne, ...)

Le 16 octobre 1993, Nitassinan a invité 3 représentants du World Uranium Hearing à la « Journée Internationale de Solidarité aux Nations Amérindiennes » organisée à Paris. Notre association a financé les voyages d'avion des délégués : Mayra Gomez (Aymara de Bolivie), Tom Lablanc (Dakota-Sioux) et Günter Wipple qui revenait d'une mission au Saskatchewan, afin qu'ils nous informent sur la situation des peuples indigènes confrontés aux problèmes de l'uranium. Cette journée fut un grand succès et les personnes présentes ont pu apprécier le travail de nos invités (dans ce numéro, vous trouverez des extraits de leurs déclarations).

Le 17 octobre, une réunion de travail s'est tenue à l'initiative de Nitassinan qui avait convié par lettre une vingtaine d'associations écologistes et antinucléaires françaises. Des représentants de différentes organisations (Stop-Nogent, les Verts, ADEMAU, CRIIRAD, Tribal Act, Turquoise, ...) ainsi que diverses personnes intéressées par le sujet, étaient présents pour trouver des modalités d'action et d'organisation pour la campagne. Le point fort de cette réunion a été le témoignage de Michelle Granier, venue spécialement du Limousin, qui a parlé de la lutte menée dans cette région de France

contre les mines d'uranium de la COGEMA.

Cet échange très fructueux a permis l'émergence d'idées originales, telles que le jumelage entre des communautés Cree et Dene et des villages du Limousin pour créer des liens directs entre des personnes faisant face aux mêmes problèmes. À la demande de Nitassinan, un groupe de coordination fut nommé, ayant pour but de centraliser les actions menées en France. Nitassinan s'est engagé à suivre la campagne, à diffuser l'information et à coordonner la campagne de pétitions en France.

L'émission « Indiens sans Plumes », sur Radio-Libertaire, a réalisé un programme de 2 heures entièrement consacré aux mines d'uranium au Saskatchewan,

auquel ont participé Mayra et Günter, et qui reste un outil d'information pour la campagne.

En novembre dernier, un membre de Nitassinan s'est rendu avec Tom Lablanc à la semaine d'information sur les Peuples Amérindiens organisée à Concarneau et à Trégunc par nos amis de l'ASIA. Ce fut une autre occasion d'informer le public sur cette situation. Nous vous avons déjà présenté cette affaire dans notre précédent numéro. Nous espérons que vous apprécierez les compléments d'information de ce dossier.

L'uranium, cela nous concerne tous. Alors, agissons pour préserver notre Planète-Terre !

Sylvain Duez-Alesandrini

AGISSONS !

La pétition « Pour la défense des Peuples Indigènes du Nord du Saskatchewan contre les mines d'uranium », déjà parue dans le n° 35 de Nitassinan, peut vous être envoyée sur demande accompagnée d'une enveloppe timbrée.

Nitassinan-CSIA vous invite à envoyer des courriers à la COGEMA pour protester contre son implication dans l'exploitation de mines d'uranium dans le Nord-Canadien au détriment de l'environnement et des droits des peuples indigènes du Saskatchewan :

*COGEMA, 2 rue Paul Dautier,
BP 4, 78141 Vélizy-Villacoublay
Tél. 39 46 96 41*

Nous communiquer SVP une copie de toute réponse écrite.

Les Indiens et l'atome aux États-Unis

Le New York Times a publié récemment un reportage qui confirme un aspect contemporain du génocide indien sur lequel le gouvernement des États-Unis avait toujours été très discret.

En effet, le *New York Times* écrit qu'au cours des deux dernières années, le Congrès a consacré un budget de 200 millions de dollars pour dédommager trois catégories de personnes contaminées ou tuées par l'industrie des armes nucléaires américaines, ou leurs proches parents :

- les personnes vivant dans le sud de l'Utah et du Nevada et dans le nord de l'Arizona ayant été exposées aux retombées radioactives des essais nucléaires dans le Nevada et qui ont été atteintes par treize types de cancers. Elles devaient recevoir 50 000 dollars chacune. Quoique les origines des personnes atteintes ne soient pas précisées, on sait que ce centre d'essais était situé au cœur des territoires des Indiens Shoshone qui constituent la grande majorité des personnes concernées.

- Les personnes participant aux essais actuels au centre d'essais du Nevada, près de Las Vegas ont droit à un dédommagement de 75 000 dollars si elles sont atteintes des mêmes cancers.

- Les mineurs d'uranium dans le Colorado, le Nouveau Mexique,

l'Arizona, le Wyoming et l'Utah atteints du cancer des poumons ou d'autres maladies respiratoires entraînés par une activité professionnelle au sein de l'industrie des armes nucléaires de 1947 à 1971 avaient droit à 100 000 dollars chacune.

Dans les années 50, le gouvernement reconnut que les cancers contractés par les personnes du troisième groupe étaient dus à l'exposition à des taux élevés de radon, un gaz invisible, incolore et inodore, produit par la désintégration du radium dans le minerai d'uranium.

Le gouvernement n'a averti les mineurs du danger encouru que dans les années 60, d'après des documents officiels. Le gouvernement justifia son silence jusque là en invoquant la sécurité nationale et ses besoins en uranium.

Le département de la Justice n'a rencontré que peu d'oppositions au versement des dédommagements aux membres des deux premiers groupes. Sur les 1 571 demandes de dédommagement déposées par les participants aux essais nucléaires dans le Nevada et les personnes qui avaient été exposées aux retombées radioactives, 348 ont été accordées, 345 refusées et 878 sont toujours en attente.

Mais le programme d'indemnisation des mineurs d'uranium a suscité beaucoup de questions de la part de la

nation Navajo qui avait fourni les mineurs. En tout, 1 112 mineurs et leurs familles ont réclamé une indemnisation, 328 ont été accordées, 121 refusées et 663 sont toujours en attente.

Robert Pac

NDLR. Sur ce sujet, lire le livre de Robert Pac : *Les Guerres indiennes aujourd'hui* paru aux éditions Messidor.

LES INUITS, COBAYES DE L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

Les médecins du gouvernement des États-Unis ont administré des produits radioactifs aux Inuit et aux Indiens de l'Alaska, au cours d'expériences médicales pendant les années 50, au plus fort de la guerre froide. Ces expériences consistaient à tester la résistance au froid des soldats américains après absorption de produits médicamenteux dans le cas où ils auraient été contraints d'atterrir sur des territoires polaires. D'après les documents obtenus, CNN révèle que les médecins recrutés par l'armée de l'air ont administré des pilules contenant de faibles quantités d'iode radioactif à 102 Inuits et Indiens d'Alaska, pour tenter de mesurer les effets de l'iode radioactif sur la glande thyroïde. Des Inuits interviewés affirment qu'on ne les avait pas informés de la radioactivité des pilules. Le médecin qui avait alors dirigé l'expérience ne nie pas, mais explique "que les Inuits étaient sans doute exposés à une radioactivité bien supérieure par les essais nucléaires soviétiques" !

Le sénateur républicain Frank Murkowski a demandé une enquête fédérale. *R. Pac*

Le peuple Mapuche

À l'arrivée des Espagnols, au milieu du XVI^e siècle, la population mapuche avait repoussé plusieurs tentatives de conquête de l'empire inca, lequel avait déjà soumis d'autres peuples indigènes du nord du Chili.

Les chroniqueurs de cette époque nous rapportent que les Mapuches étaient organisés en groupes familiaux relativement petits, basés sur une économie agricole peu développée, complétée par la chasse et la collecte. En dehors de ces groupes autonomes, il n'existait aucune organisation centralisée mais, en période de conflit militaire, la structure en était élargie momentanément.

L'organisation de ces groupes localisés permettait l'accès à la terre pour tous, régularisait la vie interne des familles (d'après la loi de descendance patriarcale) et concluait des alliances temporaires avec d'autres groupes similaires. Chaque groupe avait à sa tête un chef ou cacique, qui avait la charge d'administrer et de réguler la vie collective du groupe.

Histoire de la conquête

La conquête a eu pour conséquence, durant un demi-siècle, l'élimination de 60 à 70% de la population mapuche, le changement radical de son organisation, de sa structure sociale et économique, et une rupture fondamentale avec son milieu naturel. Pour les Espagnols, celle-ci a entraîné plus de dépenses que n'importe quelle autre possession sur le continent américain, et les a obligés à recourir financièrement au fonds provenant du vice-royaume du Pérou.

Au XIX^e siècle, l'État chilien fait sienne l'incorporation à la souveraineté nationale de l'Araucania, territoire mapuche, en repoussant la frontière naturelle du fleuve Bio-Bio au fleuve Malleco. En 1857, il déclare ce territoire propriété de l'État, le divise en deux, vendant la première partie aux colons et militaires de carrière et fondant, sur la seconde, de nouvelles villes.

Pour résoudre les conflits et les tensions résultant de cette appropriation, l'État chilien promulgue, en 1866 la loi de Réduction, loi obligeant les Mapuches à vivre dans des réserves afin de laisser les colons s'installer sur leurs terres.

En 1869, les Mapuches sont contraints de signer une paix, qui les prive de deux millions d'hectares de terre et les maintient dans un statut de minorité dominée.

Dans les années suivantes, ces derniers se soulèveront à maintes reprises, sans succès,

jusqu'à la grande rébellion générale des années 1880-1882, rendus possible grâce à l'engagement des forces armées chiliennes dans la guerre du pacifique, guerre contre le Pérou et la Bolivie pour le contrôle de la province d'Antofogasta. Victorieux, le Gouvernement envoie alors ses troupes dans la région pour pacifier définitivement la population mapuche.

Afin de porter l'estocade finale, l'État change la Loi de Réduction, assignant un terrain inférieur à 4 hectares par famille mapuche, regroupés sous l'autorité d'un chef reconnu auprès du ministère des Terres et Colonisation par le témoignage de deux Chiliens. L'utilisation et l'occupation du sol par les Mapuches avait le titre de "Titulo de Merced", titre désignant une quantité de terrain en appartenance commune et héréditaire. La lutte du peuple mapuche pour conserver son identité face à la colonisation, nous permet aujourd'hui de découvrir son histoire à travers sa culture et son artisanat.

Nombreuses furent les familles qui à travers les siècles, ont conservé les méthodes et les traditions artisanales mapuches, même si quelques procédés de fabrication ont été oubliés ou ont dû être modifiés à cause de la technologie moderne.

Droit au territoire

Nous, Mapuches, sommes les premiers habitants de ce territoire (Chili, Argentine). Nous avons un lien qui nous unit harmonieusement à lui, ce qui est perceptible dans notre nom. "Mapuche" signifie "gens de la terre" et regroupe toutes les composantes de notre Mère-Terre, auxquelles s'identifient les Lafquenche (Gens de la Mer), les Pehuenche (Gens de la Cordillère), les Huilliche (Gens du Sud), les Nagche (Gens des Plaines), les Huenteche (Gens des Plateaux). Chacune de ces identités est déterminée par l'ensemble des éléments qui constituent l'univers mapuche.

La Nation Mapuche a une origine historique et culturelle propre, une forme de vie, une langue, une religion, etc. Ces caractéristiques ont été entretenues par notre propre organisation traditionnelle. Ceci a permis de maintenir durant des siècles un espace territorial que nous avons occupé jusqu'en 1983.

Source : Union des Artistes Indépendants du Chili-UNARTI

Pour de plus amples renseignements sur le peuple Mapuche, consulter le n° 15 de la revue *Nitassinan*.

DES ENFANTS MAPUCHE EN FRANCE

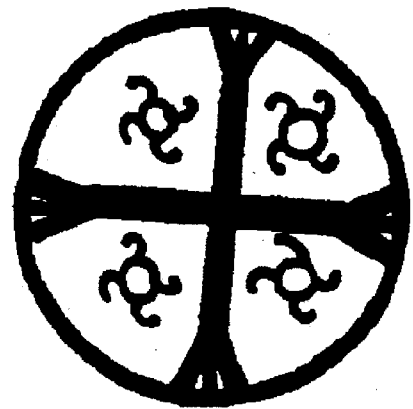
Trois enfants, deux adolescents et deux adultes Mapuche ont effectué, du 4 mars au 15 avril, une visite en France (Allex, Avignon, Saint-Etienne, Lille, Paris...). Cette visite est le résultat d'une longue correspondance, échange de photos et de cassettes entre l'école Folil Che Aflai (école bilingue espagnol-mapuche, une des rares existant au Chili, à Santiago) et l'école primaire de Saint-Maurice à Allex (Drôme). Ont été organisés autour de cette rencontre : un spectacle et une exposition d'artisanat Mapuche (bijoux, tissage, poterie). Le but de ce projet est de promouvoir la langue et la culture Mapuche grâce à un travail sur les langues avec les enfants : mapudugun, français, espagnol. Ce projet interculturel doit être répercutés dans les médias chiliens des 8^e, 9^e et 10^e régions (région à forte densité Mapuche) et promet de créer des liens étroits entre les enfants des deux continents (accueil et hébergement dans les familles des enfants de l'école d'Allex).

Responsables, co-organisateur du projet :

Asociación gremial de pequeños artesanos Mapuche Folil Che Aflai, Sofía Painiiqueo Tragnolao, Avenida Irarrazaval n°2220 Nunoa, Santiago (Chili)

École primaire Saint-Maurice, Rémi Granier Le Village, F-26400 Allex

Luis Llanquilef, 4 rue de la République 26400 Crest



RENCONTRE À STRASBOURG

Du 9 mai au 4 juin 94 : débats, expositions, spectacles, en présence de représentants amérindiens, dans le cadre de la rencontre

"Indien, quand tu me parles...". Cette manifestation est organisée par l'ASPAL et FOSSE DES 13. Pour de plus amples renseignements téléphonez au 88 32 45 21.

Réunion européenne de soutien au Conseil de toutes les terres

Les 11 et 12 juin 1993 s'est tenue à Bruxelles une réunion en présence d'Aucan Huilcaman, werken (1) international de l'organisation traditionnelle mapuche, "le Conseil de toutes les terres". L'objectif de cette réunion était de former en Europe un groupe de soutien et de réflexion avant les élections législatives et présidentielles chiliennes de décembre 1993 auxquelles le Conseil de toutes les terres avait décidé de se présenter (sur la liste de Manfred Max Neef, parti regroupant différentes organisations sociales).

Extraits de l'intervention d'Aucan Huilcaman

Aspects généraux

Plus qu'un appui de courte durée ou une aide en cas d'urgence, nous recherchons une relation d'amitié à longue durée.

Nous distinguons les différents groupes de soutien : ceux qui sont disposés à agir au niveau politique et ceux qui désirent appuyer des projets de développement. Nous ne sommes pas ici pour présenter des projets de développement ; le Chili a de l'argent, nous devons trouver l'argent là-bas. Nous n'acceptons pas que les dirigeants fassent des tournées en Europe dans le but de mendier. Nous n'avons pas besoin d'aide paternaliste. Nous sommes un mouvement de revendication et non pas un mouvement de pression sur la défensive.

Notre lutte est dirigée contre l'oppression d'un État qui organise les relations entre les indigènes et les non-indigènes. Notre objectif est de rétablir les droits violés et d'exercer ces droits.

Objectif principal

En 1991, six communautés prirent part avec le Conseil de toutes les terres à la récupération des terres. En 1992, ce furent 18 communautés qui y prirent part. En 1993, on estime que ce pourrait être 100 communautés qui prendraient part à la récupération des terres.

Cette part croissante de communautés engagées dans le processus de récupération de terres va de pair avec une répression croissante. Jusqu'à maintenant, les Mapuche ont pu défendre le point de vue historique mais ils n'ont pas encore pu revendiquer leurs droits.

Nous avons une culture différente, une philosophie différente, nous devons la réaffirmer et faire part de notre projet de société. Nous avons négocié avec les forces politiques : le MIDA (mouvement de gauche démocratique Salvador Allendiste), l'Alliance humaniste verte et Manfred Max Neef.

Avec la droite, nous n'avons rien à faire, rien non plus à voir avec les héritiers du précédent régime (la dictature) ou les partis bureaucratiques avec leurs projets néo-libéraux. Nous ne commencerons pas par des négociations avec ces partis. Hier, nous avons appuyé des candidats politiques. Aujourd'hui, nous voulons travailler en s'appuyant mutuellement. Nous ne voulons pas appuyer des leaders politiques, nous voulons faire naître une opinion, une conscience mapuche. Manfred Max Neef nous paraît être assez respectueux des forces sociales. Max Neef est le candidat qui a le soutien des organisations sociales de jeunes, de femmes et de travailleurs. Nous voulons apparaître dans cette coordination où chaque organisation conserve son identité. L'objectif de cette liste électorale est de donner un témoignage de la diversité sociale au Chili. Le but n'est pas de gagner les élections. Les Mapuche ne feront pas campagne dans leurs communautés pour Max Neef. Au Chili, les élections approchent. Aujourd'hui, il nous est possible de présenter un candidat Mapuche au parlement. C'est ainsi que l'on fortifie la lutte pour l'autonomie territoriale et politique, la justice, les droits de l'Homme. C'est ainsi que l'on fait naître une nouvelle relation entre l'État et les Mapuche. 144 Mapuche ont été jugés pour avoir participé à des récupérations de terres. Nous nous sommes présentés devant la Cour d'appel pour demander l'ajournement du procès. Si nous avons la possibilité de nous inscrire sur les listes électorales, un décret de loi sera nécessaire pour déclarer notre organisation illicite.

Dans le processus électoral, notre drapeau sera notre symbole pour montrer notre présence ; nous parlerons d'autonomie ainsi que d'une nouvelle constitution. En Argentine, la conception d'une nouvelle constitution est plus facile à faire admettre par les Mapuche "argentins" : l'Argentine est un État fédéral avec 22 constitutions. Nous demanderons aussi une nouvelle loi indigène. Nous estimons que la loi de la

CEPI a pour but de nous assimiler, de valoriser l'État, de nous subordonner juridiquement parce que cette loi ne nous reconnaît pas comme peuple. La loi est actuellement discutée au Sénat et on lui a remplacé le terme de "peuple" par le terme de "communautés".

Aspects linguistiques et culturels

On utilise une langue qui ne nous appartient pas. Il y a donc une confusion sur le fond parce que nous utilisons des mots qui ne correspondent pas aux concepts propres des cultures amérindiennes. Le "droit coutumier" est communément utilisé dans un sens péjoratif alors qu'il traduit une tradition de droit non écrit. On devrait dire "structure historique" au lieu de "organisation traditionnelle", "nouvelle institution" et "tribunal" (cf. *Nitassinan* n° 31, p. 27) sont deux mots qui ne correspondent pas non plus aux termes mapuche.

Le programme de la campagne électorale consistera à écrire et à expliquer la culture mapuche. Le programme peut paraître en théorie très abstrait mais pour les communautés, il est très concret car il concerne leur mode de vie. Les Mapuche vivent avec leurs propres sciences médicales, leur calendrier, leur mode de relation au monde, leur mode de vie et leur mode d'organisation.

Il existe des normes juridiques internationales mais en réalité il n'existe pas d'outils de droit international.

(1) werken : "messenger" en mapuche.

Traduction : Christine Rosengard, d'après le compte-rendu en espagnol de Danielle Meunier (*Identité Amérique indienne - Belgique*).

Ont assisté à cette réunion : Aucan Huilcaman, messenger du Conseil de toutes les terres, Hermina Quepunil (ASNA) et Diego Gradi (Traditions pour demain) Suisse, Roger Moorthamer, Cecilia Coll, Johan Bosman, Nathalie Cecilia (KWIA) Belgique, Luis Cecilia (Centre de documentation amazone) France, Danielle Meunier (*Identité Amérique indienne*) Belgique, Bravo Jimenez, Gabriel et Dominique, France, Alban Flores (Mosoq Allja) Belgique, Gaston Lion (Comité belge Amérique indienne) Belgique, Christine Rosengard (*Nitassinan-CSIA*) France.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NITASSINAN revue trimestrielle d'informations sur les nations amérindiennes

NOM - Prénom :

Adresse :

Code : Ville :

Je m'abonne / ré-abonne pour 160 F (220 F hors Europe) aux 6 n° suivants:.....

Abonnement de soutien : à partir de 250 F pour 6 n°

Commande..... dossiers simples n° à 30F =F

dossiers doubles n° à 50F =F

N.B. Pour les envois de revues hors abonnement, les frais de port sont de 10 F pour les numéros doubles et de 6 F pour les numéros simples.

..... livres **Ike Mun Anam** à 70 F = F livres **Contes Iroquois** à 80F = F

..... pins **Tipee** à 40 F = F pins **Nitassinan 92** à 40F = F

J'adresse un chèque de F libellé à l'ordre de " NITASSINAN-CSIA", adressé à :

NITASSINAN - CSIA, BP 317, 75229 Paris Cedex 05 France

NITASSINAN : revues disponibles à partir du n°15.

N.B. Nous arrêtons la duplication des numéros épuisés (nous nous efforçons cependant de satisfaire les dernières commandes passées).

n°15 MAPUCHE (Chili)

n°16 /17 FEMMES INDIENNES (Amérique du Nord)

n°18 COLOMBIE INDIENNE (Colombie)

n°19 SHOSHONE (USA)

n°20 /21 CHEROKEE (USA)

n°22 KUNA / TARAHUMARA (Panama - Mexique)

n°23 /24 HURONS / ABENAKI (Nord Est Canada)

n°25/ 26 CRI / MOHAWK (Nord Est Canada)

n°27 /28 ATTIKAMEKW / OJIBWA (Nord Est Canada)

n°29 YUP'IT / INUPIAT (Alaska - Nord Sibérie)

n°30 92, Quelle "découverte" ? (général)

n° 31 Lil'wat, Gwich'in, Rigoberta "Nobel" ? etc.

n° 32 /33 Makuxi, Léonard Peltier, Kanaks, etc.

n° 34 Rigoberta Menchu, CPR,...

n° 35 Apaches : La lutte pour le Mont Graham

Tarifs : dossier simple 30F - dossier double 50F.

NOTRE PINS : "Nitassinan 92" 40F port compris

NOS LIVRES

"IKE MUN ANAM, Il était une fois", la "Dernière Frontière en Guyane", d'Eric NAVET, une analyse et un constat sur la situation de "nos" (!) Indiens (70F, port compris)

"CONTES IROQUOIS", traduction intégrale d'un livre d'Akwesasne Notes illustrées de pictogrammes originaux (80F port compris)

NOUVELLE ADRESSE

Nitassinan C.S.I.A.

BP 317

75229 Paris Cedex 05



NITASSINAN demande à ses abonnés de l'aider. Nous avons besoin de **traducteurs bénévoles** pour l'anglais, l'espagnol et le portugais et de personnes équipées d'un **Macintosh** ou d'un **PC** pour saisir les textes. Contactez-nous vite, **merci d'avance**.

